

Droit et science politique

CATALOGUE DES COURS

Juillet 2018



Université Numérique
Juridique Francophone

Sommaire

Introduction au droit	5
DROIT PRIVÉ	6
Droit civil : La famille	6
Droit commercial général.....	6
Droit des obligations, sources : contrat	7
Droit des personnes	8
Droit pénal général.....	8
Relations individuelles et collectives de travail : sources et contrat de travail	9
Les relations individuelles et collectives de travail : conditions d'emploi	9
Les relations individuelles et collectives de travail : représentation du personnel, conflits collectifs et contentieux	10
Régime général des obligations	10
Droit comptable et de l'information financière	11
Droit de la concurrence interne et européen	12
Droit de la propriété industrielle.....	12
Droit de la propriété littéraire et artistique	13
Droit de la protection sociale	13
Droit de la publicité	14
Droit des assurances	14
Droit des biens.....	15
Droit des contrats spéciaux : vente et échange	15
Droit des contrats spéciaux : distribution, entremise, entreprise et louage	16
Droit des entreprises en difficulté.....	16
Droit des étrangers.....	17
Droit des sûretés	17
Droit du commerce international.....	18
Droit fiscal de l'entreprise 1 : l'imposition de l'activité de l'entreprise	19
Droit fiscal de l'entreprise 2 : l'imposition des structures de l'entreprise	19
Droit général des sociétés : du projet de société jusqu'à sa dissolution	20
Droit international privé.....	20
Droit notarial	21
Droit patrimonial de la famille : régimes patrimoniaux	22
Droit pénal des affaires	22
Droit pénal spécial.....	23
Droit social : relations collectives.....	23
Droit spécial des sociétés : les formes de sociétés.....	24



Institutions et principes fondamentaux du procès civil	25
Instruments de paiement et de crédit	25
Les successions et les libéralités.....	26
Procédure pénale	26
Responsabilité civile : le délit et le quasi délit.....	27
Voies d'exécution	28
Droit de la consommation	28
Droit de la construction.....	29
Droit de la distribution	30
Droit du commerce électronique	30
Droit du crédit (établissements et opérations)	31
Droit fiscal international.....	31
Droit rural	32
Droit social international et européen	33
Les régulateurs financiers.....	33
Droit de la vigne et du vin	34
Droit privé : cours en préparation.....	35
DROIT PUBLIC.....	36
Droit administratif 1 : l'action administrative	36
Droit administratif 2 : le contrôle de l'action administrative.....	36
Droit constitutionnel 1 : théorie générale de l'État - histoire constitutionnelle de la France	37
Droit constitutionnel 2 : la Vème République	38
Droit européen : l'ordre juridique de l'UE.....	38
Droit européen des droits de l'homme	39
Droit général de l'UE : les institutions européennes.....	39
Droit international public : les relations entre États	40
Droit public comparé des Etats européens	40
Contentieux européen	41
Contentieux fiscal	41
Droit constitutionnel allemand	42
Droit de la commande publique.....	42
Droit de la fonction publique	43
Droit de la propriété des personnes publiques.....	44
Droit de l'environnement	44
Droit de l'expropriation pour cause d'utilité publique.....	45
Droit de l'Organisation Mondiale du Commerce	45
Droit de l'urbanisme.....	46
Droit des collectivités locales	46



Droit des finances publiques	47
Droit des libertés fondamentales.....	47
Droit du marché intérieur	48
Finances publiques de l'État.....	49
Institutions administratives.....	49
Institutions politiques comparées.....	50
Science administrative	50
Sujets et sources du droit international public	51
Droit de la responsabilité administrative.....	51
Droit des collectivités territoriales	52
Droit des marchés publics	53
Droit public de l'économie	54
Finances sociales	54
Droit public : cours en préparation	55
HISTOIRE DU DROIT.....	56
Introduction historique au droit.....	56
Histoire de la justice et de la procédure	56
Histoire des droits de l'Homme.....	57
Histoire des idées politiques de l'Antiquité jusqu'au 18s	57
Histoire des institutions jusqu'en 1789.....	58
Histoire des Institutions publiques depuis la révolution.....	58
Histoire du droit administratif.....	59
Histoire du droit colonial.....	59
Histoire du droit de l'environnement.....	60
Histoire du droit des affaires.....	61
Histoire du droit des finances publiques et du droit fiscal.....	61
Histoire du droit des personnes et de la famille	62
Histoire du Droit et des Institutions de l'Eglise (partie 1)	63
Histoire du droit pénal	63
Histoire du droit privé : la propriété	63
Histoire du droit social	64
Histoire du droit : cours en préparation.....	64
SCIENCE POLITIQUE	66
Introduction à la science politique	66
Enjeux politiques de la mondialisation.....	66
Grands problèmes contemporains.....	67
Administrations publiques comparées.....	67
Philosophie politique.....	68



Politiques publiques	69
Science administrative	69
Sociologie des organisations	69
Systèmes politiques comparés	70
Science politique : cours en préparation.....	70
ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX	71
Introduction à la Common Law	71
Culture générale.....	71
Droit du sport	72
Droit de la recherche et de l'innovation.....	72
GUIDES MÉTHODOLOGIQUES	74
Méthodologie relative à la dissertation en droit	74
Connaissances de concours de la fonction publique	74
Méthodologie relative aux épreuves écrites de la fonction publique	74
Méthodologie relative aux épreuves orales du concours	74
Méthodologie du cas pratique en droit privé	75
Méthodologie : note à partir d'un dossier	75
Méthodologie relative à la note de synthèse.....	75
Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit privé.....	75
Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit public.....	76
Méthodologie relative au mémoire de Master.....	76



Introduction au droit

Auteur : *Eléonore Cadou, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de La Réunion.*

Niveau : *licence*

Date de mise à jour : *novembre 2017*

Ce cours d'Introduction au droit aborde les spécificités de la matière (contraintes et outils spécifiques) et livre un aperçu du droit français permettant ainsi de mieux comprendre pourquoi il s'organise autour de certaines divisions fondamentales (droit privé / droit public, etc.).

Il doit aider l'étudiant à assimiler l'organisation juridictionnelle française aidant ainsi à la lecture des décisions de justice et à une bonne compréhension des spécificités des décisions en fonction de la juridiction dont elles émanent. Le cours dresse également un descriptif des diverses sources du droit et permet ainsi d'assimiler la hiérarchie des normes et d'en maîtriser les mécanismes de contrôle.

Enfin, ce cours traite des droits subjectifs et des modes de preuves admissibles pour démontrer l'existence et le contenu des actes et des faits juridiques. D'ailleurs, cet enseignement insiste sur l'action en justice et l'abus de droit dans le cadre de la mise en œuvre des droits subjectifs.

Plan :

Leçon 1 : Présentation générale

Leçon 2 : L'organisation juridictionnelle

Leçon 3 : Les sources du droit : le droit écrit

Leçon 4 : Les conflits de normes droit écrit

Leçon 5 : Les sources complémentaires du droit

Leçon 6 : Les titulaires des droits subjectifs

Leçon 7 : La classification des droits subjectifs

Leçon 8 : La preuve des droits subjectifs (principes applicables à l'objet et la charge de la preuve)

Leçon 9 : Les modes de preuve des droits subjectifs

Leçon 10 : L'exercice des droits subjectifs

DROIT PRIVÉ

Droit civil : La famille

Auteurs : Bernard Beignier, professeur de droit public à l'Université de Toulouse I – Capitole.
Actualisation par Yann PUYO, Tribunal d'instance de Poitiers.

Niveau : licence

Date de mise à jour : février 2018

Après les lois dites Carbonnier des années 60 et 70, le droit de la famille connaît depuis les années 2000, un bouleversement sans précédent : la création du pacte civil de solidarité (pacs) en 1999, la réforme de l'autorité en 2002, celle du divorce en 2004, de la filiation en 2005, des successions en 2006 et du mariage par plusieurs lois notamment en 2006, 2007 et surtout celle du 17 mai 2013 instituant la possibilité de se marier pour les couples homosexuels. Toutes ces lois ont contribué à refondre profondément le droit de la famille en l'adaptant à ses aspirations sociales et sociologiques à savoir une certaine forme d'équilibre entre la liberté individuelle et la dimension institutionnelle de la famille.

Le présent cours a ainsi pour objet d'exposer l'apport de ces lois dans le droit de la famille selon une approche classique visant à s'intéresser d'abord au couple, et plus exactement aux relations au sein du couple (mariage, pacs, concubinage, séparation, divorce...) puis en étudiant les relations de ce couple avec l'enfant (filiation, autorité parentale...). Ce cours est destiné principalement aux étudiants de première année en droit qui y trouveront une présentation pédagogique et pratique agrémentée d'exercices pour ce faire (QCM, cas pratique). Ce cours étant régulièrement mis à jour avec des jurisprudences récentes sera également susceptible d'intéresser des étudiants de licence ou de master cherchant à actualiser leur connaissance en la matière.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit de la famille

Leçon 2 : La formation du mariage

Leçon 3 : Les effets du mariage

Leçon 4 : La rupture du mariage (divorce et séparation de corps).

Leçon 5 : Les effets de la rupture du mariage (divorce et séparation de corps).

Leçon 6 : Les unions hors mariage : le concubinage et le pacte civil de solidarité

Leçon 7 : La filiation par nature

Leçon 8 : La filiation singulière : les filiations adoptive et par procréation médicalement assistée

Leçon 9 : L'autorité parentale

Leçon 10 : L'obligation familiale d'aliments

Droit commercial général

Auteur : Edith Blary-Clément, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lille.

Niveau : licence

Date de mise à jour : mars 2018

Dans une première approche, le droit commercial peut être défini comme la partie du droit privé relative aux opérations juridiques faites soit par les commerçants entre eux soit par les commerçants et les tiers dans le cadre de leur activité professionnelle. Le Droit commercial est une matière spécifique qui se comprend par référence au droit commun auquel il déroge amplement. L'originalité du droit commercial implique que l'on définisse son domaine d'application. Il faut rechercher à qui il s'applique et dans quelles circonstances. Les leçons 2 à 6 s'y emploient. Le droit commercial est tantôt appréhendé comme le droit des actes de commerce (Leçon 3). L'approche est objective, elle



est tournée vers l'acte, vers l'activité commerciale. Il est tantôt davantage vu, de manière plus subjective, comme le droit des commerçants (Leçon 4). C'est l'auteur des actes qui conditionne la définition : le commerçant est celui qui accomplit des actes de commerce et en fait profession habituelle. Pour cerner le domaine du droit commercial, il convient de mettre en œuvre les deux conceptions et de s'intéresser à l'accès aux professions commerciales (Leçon 5) et au statut du commerçant tiraillé entre vie privée et vie professionnelle (Leçon 6).

Pour autant, il ne faut pas négliger l'activité commerciale elle-même. Les cadres juridiques de cette activité sont fournis par le droit commercial. Droits et obligations des commerçants, biens de l'entreprise commerciale, fonds de commerce sont autant d'éléments qui contribuent au développement de l'activité économique (Leçons 7 à 10).

Plan :

Leçon 1 : Introduction au cours de droit commercial général

Leçon 2 : Les critères objectifs de commercialité

Leçon 3 : Les critères subjectifs de commercialité

Leçon 4 : Le fonds de commerce

Leçon 5 : Les obligations du commerçant

Droit des obligations, sources : contrat

Auteur : Jean-Baptiste Seube, professeur agrégé de droit et d'économie à l'Université de La Réunion.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2018

Le droit des obligations a fait l'objet d'une importante réforme le 10 février 2016. Les nouveaux textes entreront en application le 1er octobre 2016. C'est une matière essentielle à la compréhension de l'ensemble du droit civil. Ce cours s'organise en neuf leçons. Après une leçon consacrée à la réforme de 2016 et une autre à l'acquisition des notions fondamentales, les leçons suivantes peuvent être regroupées en trois axes.

1. – Le premier est celui de la formation du contrat. Il traite de la négociation du contrat et de sa validité (consentement, capacité, contenu et forme). Si les conditions de validité ne sont pas satisfaites, le contrat encourt l'annulation.

2. – Le deuxième est celui de l'exécution du contrat. Le contrat a un effet obligatoire pour les parties et un effet relatif à l'égard des tiers. L'un et l'autre de ces effets subissent néanmoins de profondes atténuations.

3. – Le troisième est celui des sanctions de l'inexécution. Si le contrat n'est pas correctement exécuté, le créancier peut recourir à différents moyens afin d'obtenir la satisfaction de laquelle il a été privé et l'indemnisation des préjudices éventuellement subis.

Plan :

Leçon 1 : Introduction : la réforme du 10 février 2016

Leçon 2 : Principes directeurs du droit des contrats et classification des contrats

Leçon 3 : La conclusion du contrat : négociations, offre et acceptation, avant-contrats

Leçon 4 : Les conditions de validité du contrat : consentement et capacité

Leçon 5 : Les conditions de validité du contrat : le contenu et la forme du contrat

Leçon 6 : Les sanctions de la malformation du contrat

Leçon 7 : La vigueur du lien contractuel

Leçon 8 : Le rayonnement du lien contractuel

Leçon 9 : L'inexécution du contrat



Droit des personnes

Auteur : Jean-René Binet, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Rennes 1.

Niveau : licence

Date de mise à jour : avril 2018

Le livre premier du Code civil est consacré aux personnes (articles 7 à 515-13). Dans ce livre, de nombreuses questions sont envisagées : les droits civils, la nationalité française, les actes de l'état civil, le domicile, les absents, le mariage, le divorce, la filiation, l'autorité parentale, la minorité et l'émancipation, la majorité, les majeurs protégés par la loi et enfin la gestion du patrimoine des mineurs et majeurs en tutelle. Les questions relevant du droit des personnes, objet de ce cours sont celles qui portent sur l'état civil et les droits civils, le domicile, les absents et les majeurs protégés.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des personnes

Leçon 2 : L'acquisition de la personnalité juridique

Leçon 3 : La fin de la personnalité juridique

Leçon 4 : Le nom de famille

Leçon 5 : Les autres éléments d'identification de la personne

Leçon 6 : Les droits relatifs au corps humain

Leçon 7 : Les autres droits de la personnalité / le droit au respect de la vie privée et à l'image

Leçon 8 : La protection générale du majeur vulnérable

Leçon 9 : Les régimes de protection du majeur vulnérable

Leçon 10: Les personnes morales

Droit pénal général

Auteurs : Bernadette Aubert, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers ;

Laurence Leturmy, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers ;

Michel Masse, professeur émérite de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Poitiers.

Niveau : licence

Date de mise à jour : novembre 2013

Dans ce cours de droit pénal général, sont enseignés les principes généraux (applicables quelle que soit l'infraction en cause) du droit pénal. C'est une étude de la responsabilité pénale, déterminant quelles sont les personnes, auteurs ou complices d'infractions, les conditions dans lesquelles elles sont punissables et les circonstances ou considérations particulières dans lesquelles elles ne le sont pas. Ainsi déterminée, la responsabilité est sanctionnée par une peine, sanction bien particulière parmi toutes les sanctions que connaît le droit.

Ce cours suit pas à pas la rédaction du « nouveau » code pénal (Première partie, livre 1) entré en vigueur le 1er mars 1994.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Définition, sources et classification des infractions

Leçon 3 : Application de la loi pénale dans le temps et dans l'espace

Leçon 4 : Les personnes responsables : des personnes physiques ou morales

Leçon 5 : Les personnes responsables : des personnes ayant commis une faute

Leçon 6 : Les personnes responsables : des personnes auteurs ou complices d'une infraction

Leçon 7 : Deux causes de non imputabilité et une cause de non culpabilité

Leçon 8 : Trois faits justificatifs



Leçon 9 : La question de la minorité
Leçon 10 : La nature des peines : les peines « discriminantes »
Leçon 11 : La nature des peines : les autres peines
Leçon 12 : Le régime des peines

Relations individuelles et collectives de travail : sources et contrat de travail

Auteur : Jean-Michel Lattes, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : licence

Date de mise à jour : mai 2018

Le Droit du travail est en évolution permanente. Il est donc essentiel d'en suivre l'actualité. Les réformes Macron de 2017, en particulier, impactent fortement la matière.

Ce cours vise à mettre en évidence l'évolutivité du droit du travail ainsi que les sources multiples qui participent à sa construction. La gestion des conflits de sources participe à cette construction. Par suite, le cours organise la présentation de la mise en œuvre de la relation de travail avec, en perspective, le terme de cette relation. On peut donc distinguer trois parties :

- Les sources de la matière (Partie 1).
- La mise en place de la relation de travail (Partie 2).
- Le terme de la relation de travail (Partie 3).

Plan :

Leçon 1 : Historique et évolution du droit du travail
Leçon 2 : Les sources internationales et européennes
Leçon 3 : Les sources nationales du droit du travail - Les conflits de sources
Leçon 4 : La période précontractuelle
Leçon 5 : Le choix du type de contrat de travail
Leçon 6 : Contenu du contrat de travail
Leçon 7 : La rupture de la relation de travail
Leçon 8 : Le Licenciement
Leçon 9 : La retraite
Leçon 10 : rupture acceptée de la relation de travail

Les relations individuelles et collectives de travail : conditions d'emploi

Auteur : Jean-Michel Lattes, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : licence

Date de mise à jour : mai 2018

Le Droit du travail est en évolution permanente. Il est donc essentiel d'en suivre l'actualité. Les réformes Macron de 2017, en particulier, impactent fortement la matière.

Ce cours sur « les conditions d'emploi » intervient après celui sur « les sources du droit du travail et le contrat de travail ». Il a pour finalité de présenter les principaux thèmes relatifs aux conditions d'emploi applicables à un salarié. Cela concerne, à la fois, les droits qui lui sont applicables dans sa vie quotidienne de salarié mais aussi ceux qui permettent de gérer les conséquences de sa vie personnelle sur la bonne gestion de son emploi. On peut diviser ce cours en deux parties :

- Les conditions normales d'emploi (Partie 1).
- Les incidents sociaux (Partie 2).



Plan :

- Leçon 1 : La durée du travail
- Leçon 2 : Les périodes de congés dans l'entreprise
- Leçon 3 : L'hygiène et la sécurité
- Leçon 4 : Le salaire
- Leçon 5 : La participation et l'intéressement des salariés
- Leçon 6 : Le changement d'employeur
- Leçon 7 : La modification du contrat de travail
- Leçon 8 : La maladie et l'accident
- Leçon 9 : La maternité
- Leçon 10 : La formation professionnelle initiale
- Leçon 11 : La formation professionnelle continue

Les relations individuelles et collectives de travail : représentation du personnel, conflits collectifs et contentieux

Auteur : Jean-Michel Lattes, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : licence

Date de mise à jour : mai 2018

Le Droit du travail est en évolution permanente. Il est donc essentiel d'en suivre l'actualité. Les réformes Macron de 2017, en particulier, impactent fortement la matière.

Ce troisième cours est centré sur les éléments du droit du travail susceptibles de créer un contre-pouvoir face à l'employeur. Cela passe par la représentation du personnel, par la jurisprudence issue du contentieux et par l'exercice de certains droits comme le droit de grève. Il vise à mettre en évidence l'environnement dans lequel se situe le salarié tout au long de sa vie professionnelle.

Ce cours est organisé autour de trois parties :

- la représentation du personnel (Partie 1),
- les conflits sociaux (Partie 2)
- et le Contentieux social (Partie 3).

Plan :

- Leçon 1 : La délégation du personnel
- Leçon 2 : Le comité d'entreprise
- Leçon 3 : le Comité Économique et Social
- Leçon 4 : Le droit syndical dans l'entreprise
- Leçon 5 : La grève
- Leçon 6 : Les nouveaux modes de résolution des conflits dans l'entreprise
- Leçon 7 : Le Conseil des Prud'hommes
- Leçon 8 : Le contentieux non prud'homal du travail

Régime général des obligations

Auteur : Patrick Barban, maître de conférences en droit privé à l'Université du Havre.

Niveau : licence

Date de mise en ligne : juin 2016

Les obligations naissent de la loi, du contrat ou d'un fait juridique. Le processus de naissance de l'obligation fait l'objet du droit des contrats et du droit de la responsabilité civile délictuelle. Cette différenciation en fonction de la source des obligations ne subsiste pas dans l'étude du régime des



obligations. Toutes les obligations sont en effet soumises à un régime commun, objet du présent cours. Ce régime commun permet d'établir les règles juridiques qui encadrent les rapports entre les parties pendant toute la durée de l'obligation, jusqu'à son extinction. C'est pourquoi, il est traditionnel d'intituler ce cours, le régime général des obligations. Il faut toutefois avoir conscience que la plupart des règles du régime général des obligations n'ont d'utilité que pour les obligations contractuelles. Ceci s'explique par la fonction de prévision des contrats, permettant aux parties de modeler leurs obligations selon leur commun accord. Le régime général peut être étudié en fonction de quatre grandes catégories de règles :

- Les règles portant sur la préservation de l'obligation par le créancier (leçons 1 et 2) ;
- Les règles portant sur l'extinction de l'obligation (leçons 3 et 4) ;
- Les règles portant sur les modalités de l'obligation (leçons 5 à 8) ;
- Les règles portant sur la circulation des obligations (leçons 8 et 9), dans lesquelles on inclut malgré sa particularité la délégation (leçon 10).

Plan :

Leçon 1 : La sauvegarde de l'obligation

Leçon 2 : L'inexécution de l'obligation

Leçon 3 : Le paiement

Leçon 4 : L'extinction sans paiement

Leçon 5 : Les modalités liées à l'objet

Leçon 6 : Les modalités liées aux sujets

Leçon 7 : Le terme et la condition

Leçon 8 : La cession de créance et de dette

Leçon 9 : La subrogation

Leçon 10 : La délégation

Droit comptable et de l'information financière

Auteur : Jean-Louis Navarro, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Lumière Lyon 2.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : février 2018

Ce cours, composé de 9 leçons, est un cours de droit. Ce n'est pas un cours de comptabilité et encore moins un cours nécessitant des connaissances en mathématique. Ce n'est pas non plus un cours de droit fiscal.

La description de l'activité de l'entreprise passe nécessairement par la construction de son image financière. Cette modalité de représentation de l'entreprise est indispensable pour faciliter les échanges avec les différents partenaires économiques.

L'organisation d'un système d'information financier au sein de l'entreprise représente alors un enjeu stratégique majeur. Les finalités d'un tel système sont multiples tant internes qu'externes.

Le système d'information financière occupe une place centrale à la fois dans le processus de gestion de l'entreprise mais aussi en tant que source disponible pour un analyste externe.

Ce rôle central explique l'importance du corpus juridique entourant la construction de cette information ainsi que sa communication.

L'essentiel des règles de droit sont regroupées traditionnellement au sein d'une branche de droit identifiée sous l'appellation de « droit comptable ». Cela justifiera naturellement que cette branche de droit soit tout particulièrement étudiée à travers ce cours (Leçons n° 1 à 7).

Nous élargirons ensuite vers des branches de droits voisines régissant également l'information financière à travers l'étude des sanctions (Leçon n° 8) et des autres obligations informationnelles (Leçon n° 9).



Plan :

- Leçon 1 : Que doit-on comprendre par droit comptable ?
- Leçon 2 : L'enregistrement comptable
- Leçon 3 : Les livres comptables
- Leçon 4 : Les comptes annuels
- Leçon 5 : Les comptes consolidés
- Leçon 6 : La finalité de la comptabilité : l'image fidèle
- Leçon 7 : Les principes généraux de sincérité et de régularité
- Leçon 8 : Les sanctions comptables
- Leçon 9 : Autres obligations informationnelles

Droit de la concurrence interne et européen

Auteur : Linda Arcelin-écuyer, professeur de droit privé à l'Université de La Rochelle.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2017

Le droit de la concurrence est composé de règles visant à préserver les intérêts individuels des opérateurs économiques (Concurrence déloyale – Pratiques restrictives – Transparence) ou plus globalement le marché (pratiques anticoncurrentielles – concentrations économiques – interventions publiques). Il est appliqué, selon les règles, par le juge ou par une autorité spécialisée.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction
- Leçon 2 : La concurrence interdite
- Leçon 3 : La déloyauté d'un concurrent sur le marché
- Leçon 4 : La déloyauté entre partenaires économiques
- Leçon 5 : Le contrôle ex post des comportements anticoncurrentiels des entreprises sur le marché
- Leçon 6 : La notion d'entreprise
- Leçon 7 : Les comportements collusifs entre entreprises : les ententes anticoncurrentielles
- Leçon 8 : Les comportements unilatéraux : les abus de domination
- Leçon 9 : Les procédures concurrentielles
- Leçon 10 : Le contrôle ex post des concentrations économiques
- Leçon 11 : Le contrôle des comportements étatiques

Droit de la propriété industrielle

Auteur : Jean-Pierre Clavier, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2017

La propriété industrielle regroupe le droit des brevets, le droit des marques et le droit des dessins et des modèles pour s'en tenir aux principaux mécanismes. Ces droits permettent aux entreprises de résister avec une plus grande efficacité à la concurrence en renforçant leur position sur leur marché. Depuis quelques années, la matière qui donne lieu à un contentieux de plus en plus nourri et complexe (notamment celui de la contrefaçon) a connu d'importantes modifications dues aux apports du droit communautaire et du droit international (O.M.C. ADPIC).

Ce cours a pour objet l'étude de ces principaux droits (marques, brevets, ...) et permet d'apercevoir les questions majeures qu'ils soulèvent (brevetabilité des organismes vivants, brevetabilité des médicaments, protection des marques sur Internet, etc.).



Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit de la propriété industrielle
- Leçon 2 : Droit des brevets : les conditions d'obtention d'un brevet
- Leçon 3 : Droit des brevets : les droits du titulaire d'un brevet
- Leçon 4 : Droit des marques : les conditions d'obtention d'une marque
- Leçon 5 : Droit des marques : les droits du titulaire d'une marque
- Leçon 6 : Le droit des dessins ou modèles
- Leçon 7 : Les principaux contrats de la propriété industrielle
- Leçon 8 : L'action en contrefaçon

Droit de la propriété littéraire et artistique

Auteur : *Xavier Daverat, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Bordeaux.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *septembre 2017*

La propriété littéraire et artistique devient une matière d'une particulière importance, de plus en plus sollicitée à toutes occasions. Branche de la propriété intellectuelle, elle a son histoire propre et c'est ainsi que, dans l'ordre international, le droit d'auteur se différencie de son "cousin" le copyright. Le droit d'auteur est une propriété, fortement empreint de personnalisme. Il n'est sans doute pas que cela.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction
- Leçon 2 : Les conditions de la protection par le droit d'auteur
- Leçon 3 : Les œuvres protégeables
- Leçon 4 : Les titulaires du droit d'auteur
- Leçon 5 : Le droit moral de l'auteur
- Leçon 6 : Le droit patrimonial d'auteur
- Leçon 7 : Exceptions et limites au droit des auteurs
- Leçon 8 : Les principes communs aux contrats d'exploitation
- Leçon 9 : Les contrats spéciaux du droit d'auteur
- Leçon 10 : Les droits voisins du droit d'auteur
- Leçon 11 : La gestion collective
- Leçon 12 : La défense du droit de propriété littéraire et artistique

Droit de la protection sociale

Auteurs : *Marion Del Sol, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Rennes 1 ; Sylvie Moisdon-Chataigner, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Rennes 1.*

Actualisé par Marie Mesnil, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Rennes 1.

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *mars 2018*

Ce cours tend tout d'abord à appréhender les notions de sécurité sociale et de protection sociale. Il vise ensuite à présenter l'architecture structurelle de la protection sociale de base. Il a enfin vocation à aborder l'examen approfondi de la prise en charge des principaux risques sociaux tels que la maladie, la vieillesse, les accidents du travail et maladies professionnelles.



Plan :

Leçon 1 : Eléments introductifs

Leçon 2 : Les grandes étapes historiques de la protection sociale

Leçon 3 : Organisation générale et contentieux de la sécurité sociale

Leçon 4 : Organisation du régime général de la sécurité sociale

Leçon 5 : Financement du régime général de la sécurité sociale

Leçon 6 : Contentieux de la sécurité sociale

Leçon 7 : Les risques maladie - maternité - invalidité - décès

Leçon 8 : Le risque accident du travail - maladies professionnelles

Leçon 9 : Le risque vieillesse

Leçon 10 : La branche famille

Leçon 11 : Le risque chômage

Droit de la publicité

Auteur : Linda Arcelin-écuyer, professeur de droit privé à l'Université de La Rochelle.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2017

Manifestation de la liberté d'expression, la publicité bénéficie d'un régime bienveillant préférant encadrer plutôt que d'interdire. Des raisons tenant au respect de la vie privée, à la protection des consommateurs, de la santé publique ou encore de l'environnement pour ne citer que ces exemples, viennent ainsi apporter de nombreuses restrictions à cette liberté d'expression commerciale. Le cours se propose d'envisager cette réglementation en faisant une large part à l'auto-régulation professionnelle, fondamentale dans ce secteur.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La création publicitaire

Leçon 3 : La publicité extérieure

Leçon 4 : La publicité audiovisuelle

Leçon 5 : La publicité sur Internet

Leçon 6 : La publicité interdite

Leçon 7 : La publicité réglementée

Leçon 8 : La loyauté dans la publicité

Leçon 9 : La publicité comparative

Leçon 10 : La dignité et la décence dans la publicité

Droit des assurances

Auteur : Didier Krajeski, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles, Université Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : février 2017

Le cours de droit des assurances s'ouvre sur une introduction où sont décrites les origines de l'activité et ses enjeux. Elle est suivie par une présentation des différents protagonistes de l'opération d'assurance : assureur, intermédiaires, assuré. Des formes particulières de souscription sont alors analysées. Le cours est ensuite consacré à la relation d'assurance : la façon dont le contrat



est conclu, ses éléments essentiels (risque, garantie, prime), la façon dont la relation peut évoluer, se transformer. Des développements sont consacrés au sinistre et au contentieux généré par le contrat.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit du contrat d'assurance
- Leçon 2 : L'élaboration du contrat d'assurance
- Leçon 3 : Le risque
- Leçon 4 : La détermination de la garantie
- Leçon 5 : La prime
- Leçon 6 : L'évolution de la relation contractuelle
- Leçon 7 : Le sinistre
- Leçon 8 : Les litiges relatifs au contrat d'assurance souscription du contrat

Droit des biens

Auteur : Marion Girer, maître de conférences en droit privé à l'Université Jean Moulin - Lyon 3.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2017

Le droit des biens est une branche du droit civil qui constitue la base du droit patrimonial, par opposition au droit extra-patrimonial. Il occupe une place importante au sein du droit civil : il concerne 2 livres sur les 4 que comporte le Code civil. Il a des liens par exemple avec le droit patrimonial de la famille (au sein duquel on applique le droit des biens par exemple pour les régimes matrimoniaux, les successions...) ou encore avec le droit des affaires et le droit commercial. Le droit des biens s'intéresse aux relations entre les personnes et les biens et comprend l'ensemble des règles qui régissent les rapports entre ces personnes et ces biens.

Le droit des régimes matrimoniaux est une matière technique mais profonde, théorique mais concrète.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit des biens
- Leçon 2 : La propriété individuelle : la notion de droit de propriété
- Leçon 3 : La propriété individuelle : les limites du droit de propriété
- Leçon 4 : La propriété individuelle : les modes d'acquisition de la propriété
- Leçon 5 : La propriété individuelle : la protection de la propriété et de la possession
- Leçon 6 : La propriété collective : le régime de l'indivision ordinaire
- Leçon 7 : La propriété collective : la mitoyenneté
- Leçon 8 : La propriété collective : la copropriété des immeubles bâtis
- Leçon 9 : Les démembrements de la propriété : les servitudes
- Leçon 10 : Les démembrements de la propriété : l'usufruit et les droits réels voisins.

Droit des contrats spéciaux : vente et échange

Auteur : Corinne Saint-Alary Houin, professeur émérite de droit à l'Université de Toulouse I- Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : décembre 2016

L'introduction au droit des principaux contrats définit la notion de "contrats spéciaux" et cerne les relations entre le droit des contrats spéciaux et la théorie générale du contrat. Elle délimite le cours en excluant l'étude des contrats administratifs, des contrats internationaux ou des contrats trop spécialement réglementés.



L'introduction au droit de la vente définit les caractères généraux du contrat et les grandes lignes de l'évolution de sa réglementation.

Le cours s'attarde tout d'abord sur la formation du contrat de vente conclu entre un vendeur et un acquéreur. La procédure de conclusion de ce type de contrat est étudiée (parties au contrat, consentement et objet du contrat).

Le cours étudie ensuite les effets du contrat de vente : l'effet translatif de propriété (le transfert du bien vendu étant immédiat ou différé) et l'effet obligatoire (il s'agit de définir les obligations que fait naître la vente tant à l'égard du vendeur que de l'acheteur et les sanctions en cas d'inexécution de ces obligations).

Enfin, l'échange est abordé. Il ne comporte pas de prix mais dans la mesure où il s'agit d'un contrat translatif de propriété, les règles de la vente s'y appliquent.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des principaux contrats

Leçon 2 : Introduction au droit de la vente

Leçon 3 : La formation du contrat de vente

Leçon 4 : Les effets du contrat de vente

Leçon 5 : Le contrat d'échange

Droit des contrats spéciaux : distribution, entremise, entreprise et louage

Auteur : Corinne Saint-Alary Houin, professeur émérite de droit à l'Université de Toulouse I- Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : novembre 2016

Ce cours présente les contrats de distribution notamment les différentes techniques contractuelles organisant des ventes ainsi que le régime juridique commun aux différents contrats.

Le cours montre que les contrats de commission et de courtage servent de support juridique à la grande distribution commerciale, le contrat d'entreprise et particulièrement le contrat de construction, qui permet l'édification d'immeubles.

Le cours traite ensuite du bail en approfondissant les règles générales applicables au contrat de bail et un exemple particulier de louage : le bail d'habitation.

Enfin, deux variétés de prêts sont présentées : le prêt à usage et le prêt de consommation.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des principaux contrats

Leçon 2 : Les contrats de distribution

Leçon 3 : Le contrat de mandat et les autres contrats d'entremise

Leçon 4 : Les contrats d'entreprise et les contrats de construction

Leçon 5 : Le louage et le bail d'habitation

Leçon 6 : Le prêt

Droit des entreprises en difficulté

Auteur : Corinne Saint-Alary Houin, professeur émérite de droit à l'Université de Toulouse I- Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2017

Ce cours présente la prévention de la défaillance des entreprises, ainsi que le règlement non judiciaire de leurs difficultés. Après avoir défini le champ d'application des procédures judiciaires de redressement ou de liquidation judiciaire et l'objet de l'accord des volontés, est exposée la situation



de l'entreprise au cours de la période d'observation, ainsi que la situation des salariés et des créanciers.

Les actions exercées par les créanciers ou par leurs mandataires sont ensuite présentées, tout comme le sort des dirigeants et celui de l'entreprise (plan de redressement, liquidation judiciaire).

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des entreprises en difficulté

Leçon 2 : La prévention des difficultés

Leçon 3 : La procédure de conciliation et le traitement administratif des difficultés

Leçon 4 : L'ouverture de la procédure de sauvegarde

Leçon 5 : La période d'observation de la procédure de sauvegarde

Leçon 6 : Le plan de sauvegarde

Leçon 7 : La procédure de redressement judiciaire

Leçon 8 : La procédure de liquidation judiciaire

Leçon 9 : Les sanctions

Droit des étrangers

Auteur : Claire Saas, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris Sud.

Niveau : licence et master

Le cours consacré au droit des étrangers est conçu comme une introduction détaillée et approfondie à une matière qui se situe au carrefour du droit administratif, du contentieux administratif, du droit pénal, du droit de l'Union européenne, du droit européen des droits de l'homme et du contentieux constitutionnel.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des étrangers

Leçon 2 : L'entrée

Leçon 3 : Le séjour

Leçon 4 : L'éloignement

Leçon 5 : Les demandeurs d'asile

Leçon 6 : La pénalisation du droit des étrangers

Leçon 7 : Les membres de la famille

Leçon 8 : Les mineurs étrangers

Leçon 9 : Les études

Leçon 10 : Le travail

Droit des sûretés

Auteur : Stéphanie Mauclair, maître de conférences en Droit privé et Sciences criminelles à l'Université d'Orléans.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2016

Composé de 9 leçons, ce cours aborde les sûretés personnelles avant l'étude des sûretés réelles respectant ainsi la distinction traditionnelle selon la nature des sûretés et les différences de régimes applicables.

Une sûreté personnelle est un droit accessoire à l'obligation principale garantie qui permet au créancier d'exercer des poursuites contre le garant. Différents types de sûretés sont présentés:



- le cautionnement (sa formation, ses effets, son extinction) ;
- la garantie autonome ;
- les lettres d'intention ou de confort.

La notion de sûreté réelle est ensuite présentée, notamment les sûretés mobilières (le gage et le nantissement) et immobilières (l'hypothèque conventionnelle, l'hypothèque légale et le gage immobilier).

Enfin, sont abordées les sûretés réelles entraînant un concours avec les autres créanciers (les privilèges) et celles excluant tout concours : la propriété-sûreté. Le droit de rétention est présenté dans la dernière leçon de ce cours.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit des sûretés

Leçon 2 : Les sûretés personnelles, le cautionnement : formation

Leçon 3 : Les sûretés personnelles, le cautionnement : exécution

Leçon 4 : Les garanties personnelles nommées dans le Code civil : la garantie autonome et la lettre d'intention

Leçon 5 : Les garanties personnelles issues du droit commun des obligations : l'obligation solidaire et la délégation sûreté

Leçon 6 : Les sûretés réelles entraînant un concours entre les créanciers : les sûretés réelles pour soi-même et pour autrui

Leçon 7 : Les sûretés réelles entraînant un concours avec les autres créanciers : les privilèges

Leçon 8 : Les garanties réelles excluant tout concours avec les autres créanciers : la propriété-sûreté

Leçon 9 : Les garanties réelles excluant tout concours avec les autres créanciers : le droit de rétention.

Droit du commerce international

Auteur : *Jacqueline Pousson, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse I – Capitole.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *janvier 2013*

Le cours de droit du commerce international présente les concepts, les institutions et les caractéristiques des normes de l'ordre économique international. Il expose le règlement judiciaire des litiges du commerce international, et le régime juridique de l'arbitrage commercial international.

Après avoir abordé les délits économiques internationaux et les traits communs aux contrats économiques internationaux, le cours traite la question des contrats ayant pour objet des marchandises : la vente internationale et les transports internationaux relatifs aux marchandises.

Enfin, sont étudiés les contrats de coopération, de dépendance économique, de subordination juridique, ainsi que les instruments financiers du commerce international.

Plan :

Leçon 1 : L'ordre économique international : ses institutions et ses normes

Leçon 2 : L'arbitrage commercial international et le règlement judiciaire des litiges économiques internationaux

Leçon 3 : Les opérateurs du commerce international privés et publics

Leçon 4 : Les délits économiques internationaux et les traits communs aux contrats économiques internationaux

Leçon 5 : La vente internationale de marchandises

Leçon 6 : Contrats de coopération, de dépendance économique, de subordination juridique

Leçon 7 : Les instruments financiers du commerce international



Droit fiscal de l'entreprise 1 : l'imposition de l'activité de l'entreprise

Auteur : Arnaud De Bissy, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : février 2018

Le cours de "Droit fiscal de l'entreprise 1" est la première composante du cours de fiscalité d'entreprise. Il peut donc correspondre au premier semestre d'enseignement d'un cours annuel de droit fiscal de l'entreprise ou de droit fiscal des affaires.

Ce cours porte sur l'imposition de l'activité de l'entreprise. Ainsi, après une première leçon consacrée au cadre juridique de la fiscalité d'entreprise qui permet de poser les bases de la gestion fiscale des entreprises, sont successivement abordés les principaux impôts qui sont dus par les entreprises ou les entrepreneurs dans le cadre de leur activité : l'imposition du chiffre d'affaires de l'entreprise - TVA (3 leçons), et l'imposition des bénéfices industriels et commerciaux de l'entreprise, à l'impôt sur le revenu (3 leçons), ou à l'impôt sur les sociétés (3 leçons également), selon la forme de l'entreprise.

Plan :

Leçon 1 : le cadre juridique de la fiscalité de l'entreprise

Leçon 2 : le domaine d'application de la TVA

Leçon 3 : le calcul de la TVA

Leçon 4 : les obligations des assujettis à la TVA

Leçon 5 : la notion des BIC

Leçon 6 : le calcul des BIC

Leçon 7 : l'imposition des BIC

Leçon 8 : le domaine d'application de l'IS

Leçon 9 : l'assiette de l'IS

Leçon 10 : les modalités de l'IS

Droit fiscal de l'entreprise 2 : l'imposition des structures de l'entreprise

Auteur : Arnaud de Bissy, professeur à l'Université de Toulouse 1 - Capitole. Centre de droit des affaires (CDA).

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : février 2018

Le cours de "Droit fiscal de l'entreprise 2" est la deuxième composante du cours de fiscalité d'entreprise. Il peut donc correspondre au deuxième semestre d'enseignement d'un cours annuel de droit fiscal de l'entreprise ou de droit fiscal des affaires. Ce cours porte sur l'imposition des structures de l'entreprise. Les quatre premières leçons sont consacrées aux sociétés ; distributions de bénéfices, régimes de groupe, régime des dirigeants de sociétés et des sociétés de personnes. Une cinquième leçon traite de la CET. Les cinq autres leçons sont consacrées à la constitution des sociétés ainsi qu'à la cession ou la transmission des entreprises individuelles ou sociétaires.

Plan :

Leçon 1 : Les distributions de bénéfices

Leçon 2 : Les groupes de sociétés

Leçon 3 : Les dirigeants de sociétés

Leçon 4 : Les sociétés de personnes

Leçon 5 : La contribution économique territoriale

Leçon 6 : Les apports en société

Leçon 7 : La vente de l'entreprise individuelle



- Leçon 8 : La mise en société de l'entreprise individuelle
Leçon 9 : La vente de la société
Leçon 10 : La transmission à titre gratuit de l'entreprise (généralités)

Droit général des sociétés : du projet de société jusqu'à sa dissolution

Auteur : Afif Daher, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Rennes 1.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : juillet 2018

Le cours se divise en quatre axes principaux :

1- une introduction générale substantielle qui part des différents motifs pouvant inspirer l'adoption de la forme sociétaire (l'organisation du partenariat, la gestion indépendante des patrimoines et la recherches des avantages fiscaux et sociaux.) ; elle étudie également la nature juridique de la société, les différentes formes ou catégories de sociétés et groupements voisins et survole les principales sources contemporaines du droit des sociétés avec une allusion particulière à l'influence du droit communautaire et aux dernières innovations législatives.

2- Ensuite seront abordées, exemples et arrêts à l'appui, les différentes étapes de constitution de la société : les règles communes à tous les contrats, celles propres au contrat de société, les sanctions de la constitution, la création de la personne morale avec toutes ses conséquences notamment patrimoniales.

3- En troisième lieu, l'accent sera mis sur le fonctionnement de la société à travers ses acteurs : les dirigeants (leur nomination, leurs pouvoirs, leurs responsabilités), les associés (leurs droits, leurs pouvoirs et leurs rapports à la société), et les organes de contrôle (les commissaires aux comptes, les commissaires aux apports, l'expert de gestion et le comité d'entreprise).

4- En dernier lieu, seront abordés les principaux actes de la société et la dissolution de la société, étant étendu que ces deux derniers points seront abordés à maintes reprises dans le cadre de certains développements précédents.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La nature de la société

Leçon 3 : Les différentes formes ou catégories de sociétés et groupements voisins

Leçon 4 : L'histoire du droit des sociétés

Leçon 5 : Les règles de constitution de la société (communes, générales, propres ou spécifiques, sanctions)

Leçon 6 : La création d'une personne morale

Leçon 7 : Les dirigeants sociaux

Leçon 8 : Les associés

Leçon 9 : Les organes de contrôle

Leçon 10 : La dissolution de la société

Droit international privé

Auteurs : Sylvaine Peruzzetto, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Toulouse 1 – Capitole.

Actualisé par Mickaël da Lozzo, attaché temporaire d'enseignement et de recherche, Université Toulouse 1 - Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : mai 2015



Ce cours présente la fonctionnement des règles de conflit de lois et en explique la formation. Il décrit les différents problèmes posés par leur mise en oeuvre, les différentes solutions proposées ainsi que la solution retenue par le droit positif français. Le cours analyse ensuite le statut de la loi étrangère dans l'ordre juridique français et ses modalités d'application par le juge français.

Enfin, il s'agit de déterminer les hypothèses et les modalités d'application de la convention de Bruxelles et du règlement n°44/2001 en matière de reconnaissance et d'exécution des jugements lorsque ces derniers ont vocation à s'appliquer d'un Etat membre à un autre.

Plan :

Leçon 1 : Domaine et méthode du droit international privé

Leçon 2 : Introduction - Sources du droit international privé

Leçon 3 : Compétence internationale (1)

Leçon 4 : Compétence internationale (2)

Leçon 5 : Conflits de lois - Introduction

Leçon 6 : Conflits de lois (2) : élaboration des règles de conflit

Leçon 7 : Conflits de lois (3) : Mise en œuvre du mécanisme conflictuel

Leçon 8 : Les problèmes posés par l'application d'une loi étrangère

Leçon 9 : Effets des jugements étrangers en France (1) - Généralités et règles d'origine interne

Leçon 10 : Effets des jugements étrangers en France (2) - Les règles d'origine communautaire

Droit notarial

Auteur : Vincent Egea, professeur de droit privé et sciences criminelles à Aix-Marseille Université

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2015

Le cours a pour finalité de présenter non seulement la profession de notaire, mais aussi l'activité quotidienne du notaire. Il s'agit donc de se pencher sur la pratique effective du droit par un professionnel.

Les premières leçons sont consacrées à l'étude de la profession de notaire, ses particularités et son organisation. Il s'agit plus précisément de comprendre le rôle d'authentification confié au notaire, mission de service public, et son lien avec la sécurité juridique.

Les leçons suivantes s'intéressent au droit notarial "spécial", c'est à dire aux différentes branches du droit dans lesquelles le notaire intervient. Il s'agit donc de leçons qui constituent des introductions au droit des régimes matrimoniaux, au droit des successions et des libéralités, ainsi qu'au droit de la vente immobilière. Ces leçons introductives constituent ainsi un premier aperçu de ces différentes matières, afin d'en maîtriser la terminologie et les mécanismes fondamentaux. Ceci permettra ensuite de se lancer dans une étude plus étoffée et détaillée de ces différentes branches du droit, en connaissant déjà le rôle joué dans chacune par le notaire.

Plan :

Leçon 1 : Le Notaire et son office

Leçon 2 : L'acte notarié

Leçon 3 : Le devoir de conseil du notaire

Leçon 4 : L'adoption d'un régime matrimonial

Leçon 5 : Le changement de régime matrimonial

Leçon 6 : Les successions ab intestat

Leçon 7 : Les libéralités

Leçon 8 : La vente immobilière



Droit patrimonial de la famille : régimes patrimoniaux

Auteur : Bernard Vareille, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Limoges

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2012

Le droit des régimes matrimoniaux est un droit passionnant, primordial et méconnu. Il organise les rapports patrimoniaux des personnes mariées à l'intérieur de leur couple comme à l'égard des tiers : règles impératives de base, rudimentaires mais applicables d'office à tous les gens mariés, dispositifs précis et sophistiqués qui réglementent le régime matrimonial proprement dit, laissant aux volontés une certaine latitude, et notamment un choix entre le régime légal supplétif et les régimes conventionnels.

Qui a la propriété, à qui le pouvoir ? Où s'arrête l'ordre public, quel est le rôle des volontés ? Où transparaissent les principes classiques du droit civil, quelle est l'incidence de la pratique notariale ? Le droit des régimes matrimoniaux est une matière technique mais profonde, théorique mais concrète.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au cours de régimes matrimoniaux

Leçon 2 : Le régime primaire impératif

Leçon 3 : La détermination du régime matrimonial

Leçon 4 : La détermination des différentes masses de bien

Leçon 5 : Les pouvoirs des époux

Leçon 6 : Le sort des dettes

Leçon 7 : La dissolution de la communauté et ses suites

Droit pénal des affaires

Auteur : Corinne Mascala, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Toulouse 1-Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2017

Le droit pénal des affaires est une branche assez récente du droit pénal général qui présente des particularismes marqués, mais qui reste soumise aux principes fondamentaux du droit pénal.

Ce cours présente les infractions qui peuvent être commises dans le cadre du fonctionnement d'une entreprise : l'escroquerie, l'abus de confiance, l'abus de biens sociaux, la distribution de dividendes fictifs, la banqueroute et les délits assimilés et enfin le délit d'initié.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit pénal des affaires

Leçon 2 : Les éléments constitutifs de l'escroquerie

Leçon 3 : La répression de l'escroquerie

Leçon 4 : L'infraction d'abus de confiance et sa répression

Leçon 5 : L'abus de biens sociaux

Leçon 6 : La distribution de dividendes fictifs

Leçon 7 : La banqueroute et les délits assimilés

Leçon 8 : Le délit d'initié



Droit pénal spécial

Auteur : Catherine Ginestet, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de La Rochelle.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2015

L'analyse des diverses incriminations ne peut être abordée sans avoir au préalable cerné les contours de la discipline qui prétend les embrasser toutes. Il faut donc situer le droit pénal spécial par rapport au droit pénal général et revenir sur ses sources aussi bien historiques que textuelles. L'étude du contenu du droit pénal spécial permet de se pencher d'une part, sur la présentation que le législateur fait des infractions dans le code pénal, d'autre part, sur les divisions internes du droit pénal spécial. La présentation formelle des incriminations par le code pénal n'est pas anodine, loin s'en faut, de sorte que l'évolution de la discipline devient plus facile à appréhender au travers des mouvements de pénalisation et de dépenalisation.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit pénal spécial

Leçon 2 : Le vol

Leçon 3 : L'escroquerie

Leçon 4 : L'abus de confiance

Leçon 5 : Le recel de chose

Leçon 6 : Le blanchiment

Leçon 7 : Les atteintes volontaires à la vie

Leçon 8 : Les atteintes volontaires à l'intégrité physique

Leçon 9 : Les crimes contre l'humanité

Leçon 10 : Les atteintes involontaires à la personne

Leçon 11 : La mise en danger de la personne

Droit social : relations collectives

Auteur : Josépha Diringier, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Rennes 1.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : novembre 2017

Le cours de Relations collectives de travail a pour objet l'étude des règles qui régissent les relations entre, d'un côté, les salariés ou leurs représentants et, de l'autre, l'employeur ou les groupements d'employeurs. Ces règles visent à assurer l'expression et la défense des intérêts professionnels qui s'expriment dans l'entreprise, dans les groupes de sociétés, dans les branches professionnelles, ou encore au niveau national interprofessionnel.

La capacité pour les salariés d'exprimer et de défendre collectivement leurs intérêts professionnels est reconnue comme un véritable droit. En effet, face au pouvoir de l'employeur et compte tenu de la subordination dans laquelle se trouvent les salariés individuellement, il a été reconnu au salarié le droit d'agir collectivement en exerçant leur droit de grève et d'être représentés de manière à exprimer et à défendre collectivement leurs droits et leurs intérêts.

Les relations collectives de travail peuvent donc d'abord être saisies à travers les acteurs qui y prennent part. Ainsi les représentants des salariés ont pour mission d'exprimer et de défendre les intérêts des salariés, non seulement face à l'Etat et aux pouvoirs publics, mais aussi et surtout face à l'employeur et au patronat. Certains représentants des salariés sont élus par les salariés. Il s'agit principalement de ceux qui se trouvent dans l'entreprise. D'autres sont désignés par les syndicats professionnels dont l'objet est précisément de défendre les intérêts professionnels des personnes



visées par leurs statuts. Les syndicats sont susceptibles d'être implantés dans l'ensemble des espaces géographiques et professionnels dans lesquels employeurs et salariés se rencontrent, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'entreprise.

La représentation collective des salariés consiste ensuite en un ensemble d'actions et de procédures par lesquelles les représentants des salariés vont pouvoir exprimer et défendre les intérêts des salariés : action revendicative, action en justice, négociation collective, information et consultation des représentants des salariés, participation aux organes dirigeants des sociétés, etc. Plus encore, elle est devenue un rouage essentiel dans la production des normes sociales au point que l'on ne peut pleinement comprendre l'évolution des sources du droit du travail sans faire le détour par les règles qui régissent les relations collectives de travail. En effet, c'est à travers les règles sur la représentation des salariés, et en particulier celles régissant la négociation collective, que l'Etat prétend réaliser la décentralisation de la production des normes sociales vers l'entreprise.

Plan :

Leçon 1 : Histoire et caractéristiques du système des relations collectives de travail

Leçon 2 : La grève des salariés – la notion

Leçon 3 : Les effets de la grève

Leçon 4 : La représentation élue des salariés dans l'entreprise

Leçon 5 : La représentation syndicale dans et hors les murs de l'entreprise

Leçon 6 : Le droit des salariés à l'information et à la consultation

Leçon 7 : Le droit des salariés à la négociation collective

Leçon 8 : La portée normative des conventions et accords collectifs de travail

Leçon 9 : L'application des conventions et accords collectifs

Leçon 10 : L'entreprise : la consolidation juridique d'un espace normatif

Droit spécial des sociétés : les formes de sociétés

Auteur : *Deen Gibirila, professeur émérite de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *février 2018*

Ce cours de droit des sociétés dit « droit spécial des sociétés » traite des règles propres à chaque type de société en retenant comme critère de classification, celle qui a trait à la distinction entre les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux, avec comme sociétés intermédiaires les entreprises sociétaires à responsabilité sous l'aspect pluripersonnel (la SARL) et l'aspect unipersonnel (l'EUURL). Si les premières regroupent les sociétés dépourvues de personnalité juridique (société en participation et société créée de fait) et celles qui en sont dotées (société civile et société en nom collectif auxquelles s'ajoutent le groupement d'intérêt économique), les secondes comportent la société anonyme et la société par actions simplifiée.

Ce cours répond au souci constant de présenter avec clarté une matière réputée technique et mouvante.

Plan :

Leçon 1 : Les sociétés et groupements de personnes

Leçon 2 : Les entreprises sociétaires à responsabilité limitée

Leçon 3 : Les sociétés de capitaux



Institutions et principes fondamentaux du procès civil

Auteur : Sylvie Durfort, Maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Rennes 1.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2018

Cet enseignement vise à présenter, d'une part, l'organisation judiciaire civile française et les principes essentiels qui la structurent (juridictions et personnels judiciaires) et, d'autre part, le procès civil.

Ce dernier est envisagé au travers des principes fondamentaux qui le régissent : théorie de l'action, théorie de l'acte juridictionnel, principes directeurs de l'instance...

L'examen du déroulement concret du procès devant la juridiction de droit commun (TGI) constitue une illustration de la mise en œuvre de ces principes.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit judiciaire privé

Leçon 2 : La juridiction : l'organisation judiciaire

Leçon 3 : La juridiction : l'organisation judiciaire : Le personnel judiciaire

Leçon 4 : Droit judiciaire : La compétence : Les principes de compétence

Leçon 5 : Droit judiciaire privé : La compétence

Leçon 6 : Droit judiciaire privé : Les actes du juge

Leçon 7 : L'action en justice et ses conditions d'existence

Leçon 8 : La mise en œuvre du droit d'action et les classifications des actions en justice

Leçon 9 : Théorie générale de l'instance : Le lien d'instance

Leçon 10 : Théorie générale de l'instance : Les principes directeurs de l'instance

Leçon 11 : Théorie générale de l'instance : Les principes directeurs de l'instance

Leçon 12 : Le déroulement de l'instance sans incident : la procédure contentieuse contradictoire devant le tribunal de grande instance.

Instruments de paiement et de crédit

Auteur : Marie-Andrée Rakotovahiny, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2017

Ce cours a essentiellement pour objet les instruments de paiement et (ou) de crédit permettant de transférer de la monnaie scripturale. La technique jadis dominante, celle du titre négociable, décline, à l'heure de l'informatisation de la société, au profit du droit commun des obligations.

Plan :

Leçon 1 : Introduction générale

Leçon 2 : Observations sur les divers moyens de paiement

Leçon 3 : Le chèque bancaire - Présentation - Création

Leçon 4 : Le chèque bancaire - Le sort du chèque

Leçon 5 : Les instruments de paiement dérivés du chèque

Leçon 6 : Lettre de change : Présentation - Création

Leçon 7 : Lettre de change : Vie - Dénouement

Leçon 8 : Le billet à ordre - Création-vie - Présentation

Leçon 9 : Le bordereau Dailly - Création-Vie-Dénouement

Leçon 10 : Le virement - présentation - formalisme

Leçon 11 : La carte de paiement



Les successions et les libéralités

Auteurs : Bernard Beignier, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.

Actualisé par Sarah Torricelli-Chrifi, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2012

L'objectif de ce cours est une étude technique des différents mécanismes liés aux successions et aux libéralités.

En premier lieu, le cours met l'accent sur les libéralités : après en avoir présenté le droit commun sont exposés les donations entre vifs, les testaments et les libéralités à caractère familial.

En second lieu, les successions : étude des principes, ainsi que les différents types d'héritiers.

Plan :

Leçon 1 : La dévolution successorale

Leçon 2 : Les successions anomales

Leçon 3 : Successions vacantes et successions en déshérence

Leçon 4 : La saisine

Leçon 5 : L'option successorale

Leçon 6 : L'indivision successorale

Leçon 7 : Mandats de gestion de la succession

Leçon 8 : La liquidation de la succession

Leçon 9 : Les droits du conjoint survivant

Leçon 10 : Le partage

Leçon 11 : Le droit commun des libéralités

Leçon 12 : Les donations entre vifs

Leçon 13 : Les testaments

Leçon 14 : Les libéralités spéciales

Leçon 15 : Les donations entre époux

Procédure pénale

Auteurs : Sylvie Grunvald, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes ;

Jean Danet, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Nantes.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2017

Après une évocation sommaire de l'histoire de la procédure pénale, celle de l'organisation de la justice pénale et la présentation des actions et des parties au procès pénal, ce cours met l'accent sur la présentation des grands principes qui la gouvernent et leur application.

Il s'agit ensuite de présenter en soulignant les évolutions rapides de la matière, les règles principales tant en matière de preuve que s'agissant des différentes phases de la procédure pénale, depuis l'enquête jusqu'au jugement au fond. L'orientation du dossier et les nouvelles procédures destinées à donner une réponse pénale sous la forme d'une sanction proposée et acceptée retiendront l'attention. Les grands traits de l'instruction et son évolution sont aussi dessinés ainsi que la question des nullités et de la détention provisoire. Les caractères fondamentaux de l'audience de jugement font l'objet d'une étude globale puis d'une étude appliquée sur le tribunal correctionnel et la cour d'assises.

Ce cours doit permettre à l'étudiant d'appréhender et de situer la procédure pénale dans les cadres généraux du droit du procès ou droit processuel, et des droits de l'Homme. Il s'agit également de



proposer les clés de compréhension de l'ensemble des phases de la procédure pénale quelque soit le circuit procédural emprunté pour répondre au crime ou au délit. A l'issue du cours, l'étudiant doit être capable de résoudre un problème de procédure pénale en utilisant le code de procédure pénale, et en intégrant les apports de la jurisprudence française et européenne.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les principes généraux de l'organisation judiciaire répressive

Leçon 3 : Les actions et la qualité de partie au procès pénal

Leçon 4 : Les principes directeurs du procès pénal : le droit à un procès pénal équitable (aspects théoriques)

Leçon 5 : Les principes directeurs du procès pénal : leur application

Leçon 6 : La preuve pénale

Leçon 7 : L'enquête

Leçon 8 : L'examen préalable et l'orientation du dossier pénal

Leçon 9 : La composition pénale et la CRPC

Leçon 10 : L'information ou instruction préparatoire

Leçon 11 : Les nullités de l'enquête et de l'instruction

Leçon 12 : Les mesures privatives ou restrictives de liberté prises durant l'instruction

Leçon 13 : Les caractères fondamentaux de l'audience de jugement d'assises. Aperçus.

Leçon 14 : La procédure d'audience devant le tribunal correctionnel et la cour d'assises. Aperçus.

Responsabilité civile : le délit et le quasi délit

Auteur : *Philippe Delebecque, professeur de droit à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *janvier 2018*

La responsabilité peut être définie comme l'ensemble des règles légales et jurisprudentielles qui ont pour objet de substituer une attribution matérielle d'un dommage à une attribution d'ordre juridique.

Cette théorie permet de répondre à la question de savoir si le dommage doit être laissé à la charge de la victime (attribution matérielle) ou au contraire s'il convient d'en déplacer le poids sur une autre personne (attribution juridique).

La responsabilité apparaît comme l'obligation de réparer le dommage qu'une personne a pu causer soit par sa faute, soit par son activité, soit même encore à raison de sa qualité ou de sa fonction.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : La responsabilité du fait personnel et la faute

Leçon 3 : Le dommage

Leçon 4 : Le lien de causalité

Leçon 5 : La responsabilité du fait d'autrui

Leçon 6 : La responsabilité des pères et mères pour le fait de leurs enfants mineurs

Leçon 7 : La responsabilité des membres de l'enseignement pour le fait de leurs élèves

Leçon 8 : La responsabilité des commettants pour le fait de leurs préposés

Leçon 9 : La responsabilité du fait des choses

Leçon 10 : La responsabilité du fait des bâtiments ou du fait des animaux

Leçon 11 : La loi du 5 juillet 1985

Leçon 12 : La responsabilité du fait des produits défectueux

Leçon 13 : Les acteurs



Leçon 14 : Les conditions de l'action

Leçon 15 : Les effets de l'action

Voies d'exécution

Auteurs : *Marianne Dumeige-Istin, avocate - Patricia Vannier, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *octobre 2017*

La connaissance des procédures civiles d'exécution est particulièrement importante puisqu'elle permet d'appréhender les différents moyens dont dispose un créancier pour être rempli de ses droits en faisant saisir les biens de son débiteur.

Elle permet aussi de prévenir l'insolvabilité du débiteur en faisant pratiquer des mesures de saisies à titre conservatoire, c'est-à-dire avant même toute décision de justice.

L'objet du cours est de connaître toutes les procédures de saisies mobilières et immobilières et les mesures d'exécution forcée d'une décision de justice.

Plan :

Leçon 1 : Dispositions générales sur les voies d'exécution

Leçon 2 : Les titres et jugements exécutoires

Leçon 3 : L'autorité judiciaire

Leçon 4 : Les saisies et mesures conservatoires

Leçon 5 : La saisie-vente mobilière

Leçon 6 : La saisie-attribution des créances

Leçon 7 : Saisie et cession des rémunérations

Leçon 8 : Des saisies particulières

Leçon 9 : La saisie immobilière

Leçon 10 : Procédures d'exécution et satisfaction des créanciers

Droit de la consommation

Auteur : *Anne Etienney-De Sainte Marie, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris XIII.*

Niveau : *master*

Date de mise à jour : *mars 2018*

Ce cours a pour objet une initiation au droit de la consommation. La matière, relativement récente et liée au développement de notre société de consommation, vise à la protection du consommateur. Celui-ci se trouve en effet en situation de faiblesse par rapport au professionnel, en raison de différents facteurs que le cours met en exergue. Il s'agit donc d'étudier les modes de protection du consommateur consacrés par les législateurs communautaire et national ainsi que la jurisprudence ; et ce, dans le cadre des différentes situations de déséquilibre entre le consommateur et le professionnel, telles que la publicité, la conclusion d'un contrat et spécialement d'un contrat de crédit ou encore la survenance d'un litige. Le cours vise également à s'interroger sur l'effectivité du droit de la consommation : assure-t-il réellement une protection efficace du consommateur ?

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : L'information du consommateur

Leçon 3 : L'encadrement des pratiques commerciales



Leçon 4 : L'encadrement des pratiques contractuelles
Leçon 5 : Le crédit
Leçon 6 : Le traitement des difficultés financières
Leçon 7 : le règlement des litiges

Droit de la construction

Auteur : Amélie Guenneguez-Linant, formatrice et Juriste droit de la construction.

Niveau : master

Date de mise à jour : mars 2018

Le droit de la construction est une branche du droit civil et du droit immobilier qui traite :

- des constructeurs (architectes, entrepreneurs, promoteurs, particuliers) ;
- des garanties et des assurances des constructions ;
- des contrats de construction de maisons individuelles, et de leur exécution ;
- des contrats de promotion immobilière et de vente en état futur d'achèvement (VEFA) ;
- des marchés et conventions d'engagement des entreprises de construction ;
- de la réception des travaux ;
- des règles de l'art et normes professionnelles en matière de construction ;
- des vices de construction, des expertises judiciaires.

En France, les textes juridiques concernant le droit de la construction sont insérés dans le Code civil (notamment articles 1792 et suivants) ainsi que dans le Code de la construction et de l'habitation, qu'il ne faut pas confondre avec le Code de l'urbanisme qui comprend toutes les dispositions de droit public et administratif relatives à l'aménagement du territoire. Plusieurs professions ont à connaître du droit de la construction : avocats, architectes, juriste d'entreprise spécialisés en droit de la construction, etc.

Ce droit fixe les règles relatives aux rapports entre les concepteurs d'ouvrages immobiliers (promoteurs), les maîtres d'œuvre (bureaux d'études, architectes), les maîtres de l'ouvrage (ceux pour qui les ouvrages sont réalisés) et les entreprises. Le droit de la construction peut-être régi par le Code de la construction et de l'habitation, ainsi que par le Code civil ; son contentieux relève des tribunaux de grande instance, des cours d'appel, de la Cour de cassation. Ou par le Code des marchés publics ; son contentieux relève des tribunaux administratifs. Ainsi, pour décrire les différentes phases jalonnant la construction, nous aborderons sans exhaustivité, le contrat de droit commun de la construction (leçon 1), la réception : clé de voute du régime de responsabilité des constructeurs (leçon 2), la responsabilité des constructeurs pour les désordres survenus après réception (leçon 3), la responsabilité des constructeurs pour les désordres sans rapports avec la réception (leçon 4), l'assurance décennale obligatoire (leçon 5), les assurances non obligatoires (leçon 6), la responsabilité des constructeurs et la performance énergétique (leçon 7), les sinistres (leçon 8) puis les ventes d'immeubles (leçon 9).

Plan :

Leçon 1 : Les contrats de droit commun
Leçon 2 : La réception : clé de voûte du régime de responsabilité des constructeurs
Leçon 3 : La responsabilité des constructeurs pour les désordres survenus après réception
Leçon 4 : La responsabilité des constructeurs pour les désordres sans rapports avec la réception
Leçon 5 : L'assurance décennale obligatoire
Leçon 6 : Les assurances non obligatoires
Leçon 7 : La responsabilité des constructeurs et la performance énergétique
Leçon 8 : Les sinistres en dommage-ouvrages
Leçon 9 : Vente d'immeubles



Droit de la distribution

Auteur : Anne-Cécile Martin, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 13.

Niveau : master

Date de mise à jour : décembre 2017

Le droit de la distribution rassemble l'ensemble des règles applicables à l'opération de distribution. Le choix du mode d'organisation de l'opération de distribution est largement influencé par ces règles. Après une présentation générale de l'encadrement et du déroulement de l'opération de distribution, le cours expose sous forme de leçons le contenu des règles applicables aux différentes formules de distribution.

Plan :

Leçon 1 : L'encadrement de l'opération de distribution

Leçon 2 : Le déroulement de l'opération de distribution

Leçon 3 : La distribution en direct : distributeurs salariés

Leçon 4 : La distribution par relais : distributeurs mandataires civils

Leçon 5 : La distribution par relais : distributeurs mandataires commerçants

Leçon 6 : La distribution par relais : revendeurs isolés

Leçon 7 : La distribution par relais : revendeurs en réseau exclusif

Leçon 8 : La distribution par relais : revendeurs en réseau sélectif

Leçon 9 : La distribution par relais : revendeurs en réseau de franchise

Droit du commerce électronique

Auteur : Céline Castets-Renard, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : master

Date de mise à jour : août 2016

Le droit du commerce électronique est un droit nouveau, en raison de la technologie, relativement récente, utilisée pour sa mise en œuvre. Le commerce électronique consiste donc à conclure un contrat, faire du commerce, en utilisant l'internet qui est à la fois un outil technique et un média.

Le commerce électronique porte donc sur la conclusion d'un contrat de vente ou de prestation de services, dont les conditions de formation et d'exécution vont devoir être précisées. Le plus souvent, le commerce électronique met en œuvre des relations entre les professionnels et les consommateurs (Business to Consumer ou B to C), mais il peut aussi concerner des relations entre professionnels (B to B) ou entre consommateurs (C to C).

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit du commerce électronique

Leçon 2 : Les contrats à finalité technique

Leçon 3 : Les contrats à finalité identificatrice et publicitaire

Leçon 4 : Les règles générales du commerce électronique : la publicité et les informations préalables obligatoires

Leçon 5 : La formation du contrat de commerce électronique

Leçon 6 : L'exécution du contrat de commerce électronique

Leçon 7 : Le commerce électronique de biens et services spécifiques

Leçon 8 : La responsabilité du e-commerçant

Leçon 9 : La responsabilité délictuelle des intermédiaires techniques dans l'activité de commerce électronique



Leçon 10 : La responsabilité délictuelle des fournisseurs de services publicitaires et promotionnels
Leçon 11 : L'international et le commerce électronique
Leçon 12 : Le commerce électronique et les réseaux de distribution

Droit du crédit (établissements et opérations)

Auteur : Sabrina Le Normand, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université d'Orléans.

Niveau : Master

Le droit des établissements et des opérations de crédit est une branche du droit des affaires. Il occupe également une place importante au sein du droit civil en étant complémentaire à l'étude du droit des contrats et surtout au droit des sûretés. Ce cours est divisé en 11 leçons, chacune déclinée en thème spécifique.

Après une introduction consacrée à la définition du champ d'application de la matière (leçon 1), son étude permet d'approfondir les règles d'accès et d'exercice de l'activité du crédit (leçon 2), le contrôle et la régulation bancaires (leçon 3), les devoirs professionnels des établissements de crédit (leçon 4), le crédit bancaire (leçon 5), les garanties du crédit bancaire (leçon 6), le compte bancaire (leçon 7), les instruments de paiement (leçon 8), les opérations interbancaires (leçon 9), les services annexes (leçon 10), les nouveaux circuits de distribution des produits bancaires (leçon 11).

Le double objectif de ce cours est de permettre à l'étudiant :

- de maîtriser des notions juridiques de base liées au droit bancaire,
- et de connaître la nature des différentes relations juridiques qu'une ou plusieurs personnes peuvent entretenir avec des établissements et connaître les principales opérations conclues.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les règles d'accès et d'exercice de l'activité de crédit

Leçon 3 : Le contrôle et la régulation bancaires

Leçon 4 : Les devoirs professionnels des établissements de crédit

Leçon 5 : Le crédit bancaire

Leçon 6 : Les garanties du crédit bancaire

Leçon 7 : Le compte bancaire

Leçon 8 : Les instruments de paiement

Leçon 9 : Les services annexes

Leçon 10 : Les opérations interbancaires

Leçon 11 : Les nouveaux de circuits de distribution des produits bancaires

Droit fiscal international

Auteur : Gilles Dedeurwaerder, maître de conférences en droit privé à l'Université de Toulouse.

Niveau : master

Date de mise en ligne : janvier 2017

Ce cours, qui correspond à l'enseignement semestriel de droit fiscal international en Master 1, constitue un approfondissement des problématiques internationales du droit fiscal, aujourd'hui incontournables du fait de la mondialisation, et dont les cours de droit fiscal général et de droit fiscal de l'entreprise ont permis de donner un premier aperçu. Il se divise en trois axes principaux :

1) Les sources du droit fiscal international dont la diversité, qui soulève la question délicate de leur articulation, est d'abord envisagée (Leçon 1), avant d'insister sur la source « première » du droit fiscal international, à savoir les conventions fiscales internationales (Leçon 2) ;



- 2) La fiscalité internationale de l'entreprise : l'imposition internationale des sociétés (Leçon3), les prix de transferts (Leçon 4) et la TVA applicable aux échanges internationaux (Leçon5) ;
- 3) La fiscalité internationale des particuliers : La détermination de leur résidence fiscale (Leçon 6) et l'imposition internationale tant de leurs revenus (Leçon 7) que de leur patrimoine (Leçon 8).

Plan :

- Leçon 1 : Les sources du droit fiscal international
Leçon 2 : L'art et la manière de lire et d'utiliser les conventions fiscales internationales
Leçon 3 : L'imposition internationale des sociétés
Leçon 4 : Les prix de transfert
Leçon 5 : La TVA et les échanges internationaux
Leçon 6 : La résidence fiscale des personnes physiques
Leçon 7 : L'imposition internationale des revenus (personnes physiques)
Leçon 8 : L'imposition internationale du patrimoine

Droit rural

Auteurs : *Benoît Grimonprez, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Bourgogne ;*

Denis Rochard, maître de conférences en droit privé en sciences criminelles à l'Université de Poitiers.

Niveau : *master*

Date de mise à jour : *octobre 2017*

Le droit rural est traditionnellement l'ensemble des règles applicables à l'activité agricole et à ceux qui la pratiquent. Il encadre et accompagne l'évolution de l'agriculture française dans le cadre juridique européen dessiné par la politique agricole commune. Le droit rural a forgé ses propres instruments pour une activité – produire pour nourrir – qui n'a pas son pareil. Le statut des baux ruraux, le contrôle des structures, les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), la protection sociale, la fiscalité des entreprises, les sociétés et les successions agricoles forment le noyau dur du droit de l'exploitation agricole. Mais le droit rural englobe aussi, de nos jours, le droit de l'espace rural. Par-delà les activités économiques, le droit rural s'intéresse à l'aménagement et au développement des territoires. Il rencontre, sur ce terrain, le droit immobilier et celui de l'environnement dont il devient une branche pour protéger et gérer les ressources naturelles. Enfin le droit rural se déploie, en aval de la production, au travers de l'organisation des filières agricoles et agroalimentaires. Grâce aux sociétés coopératives agricoles, aux organisations de producteurs, aux organisations interprofessionnelles, mais aussi aux labels et aux signes de qualité, il cherche à structurer et améliorer le fonctionnement du marché agricole dans un environnement économique de plus en plus concurrentiel. Droit total et vivant, le droit rural est à la confluence de nombreuses problématiques mobilisant, à la fois, des instruments du droit privé (le droit des biens, des contrats, de la responsabilité, de la concurrence, de la famille) et du droit public (autorisations administratives, urbanisme agricole, police de l'environnement...). Sans abandonner ses bases traditionnelles, le droit rural occupe désormais la pointe de la modernité, avec des défis à relever sont sans cesse plus grands : conciliation de la productivité et de l'écologie, développement des énergies renouvelables, maîtrise de la sélection génétique (semences, insémination, OGM...), sécurité et traçabilité alimentaire, sauvegarde des paysages...

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit rural
Leçon 2 : L'activité agricole
Leçon 3 : La gamme des baux ruraux
Leçon 4 : Formation et exécution du bail rural



- Leçon 5 : La durée du bail rural
- Leçon 6 : Les mutations du bail rural
- Leçon 7 : L'exploitation agricole individuelle
- Leçon 8 : Les sociétés agricoles
- Leçon 9 : Le contrôle des structures
- Leçon 10: Les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)

Droit social international et européen

Auteur : Anaëlle Donnette-Boissière, maître de conférences en droit à l'Université de Montpellier.

Niveau : I master

Date de mise à jour : février 2017

Le cours se divise en quatre axes principaux :

- 1- Une introduction générale substantielle. Ce premier axe a pour objectif de comprendre la raison d'être et les caractéristiques fondamentales du droit social international et européen. Il s'agit d'étudier les enjeux du droit social international et européen, de se rendre compte de la diversité des auteurs des normes adoptées à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale, et enfin de s'interroger sur la portée de ces normes.
- 2- Une étude approfondie du droit social international. Ce deuxième axe propose d'exposer les sources du droit social international et d'en analyser le contenu. Les sources sont extrêmement variées et le contenu très riche puisque le droit social international affirme de nombreux principes fondamentaux et édicte de nombreuses règles matérielles.
- 3- Une étude approfondie du droit social européen. Ce troisième axe se concentre sur les sources et le contenu du droit social européen, lequel garantit également un certain nombre de principes et droits fondamentaux intéressant les relations de travail et contient de nombreuses règles matérielles régissant les relations de travail.
- 4- Une étude approfondie des relations de travail internationales, qu'il s'agisse de les étudier dans leur aspect individuel ou collectif. Il s'agit alors d'aborder la notion et le régime juridique de la mobilité internationale ainsi que ses implications en droit du travail et en droit de la sécurité sociale. Il s'agit aussi de maîtriser les règles de résolution des conflits de lois et de juridictions qui surgissent à l'occasion d'un contrat de travail international. Il s'agit enfin d'étudier les relations collectives internationales.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit social international et européen
- Leçon 2 : Les sources du droit social international et européen
- Leçon 3 : Les principes fondamentaux du droit social international
- Leçon 4 : Les règles matérielles du droit social international
- Leçon 5 : Les sources du droit social européen
- Leçon 6 : Les principes fondamentaux du droit social européen
- Leçon 7 : Les règles matérielles du droit social européen
- Leçon 8 : Le rapport de travail international - Le régime juridique de la mobilité internationale
- Leçon 9 : Le rapport de travail international - Les conflits de lois et de juridictions
- Leçon 10: Les relations professionnelles internationales

Les régulateurs financiers

Auteur : Thierry Granier, professeur de droit privé et sciences criminelles à Aix-Marseille Université.

Niveau : master

Date de mise à jour : avril 2018



Ce qu'il est convenu d'appeler le droit financier comporte aujourd'hui deux volets. Le premier volet comprend le droit des marchés financiers qui a fait naître un droit des professionnels des marchés financiers et qui implique une bonne connaissance du droit des instruments financiers. Le second volet est constitué par le droit de la régulation financière qui a pris une importance croissante depuis la crise financière. Il s'est traduit par une restructuration des autorités régulatrices et une européanisation de la régulation. Ce mouvement justifie des développements étoffés, le présent cours traite de cette question. Il présente les différentes autorités régulatrices nationales, leur évolution et leurs méthodes de régulation. Il examine également la mise en place de la régulation européenne en décrivant l'installation des institutions dédiées à cette tâche ainsi que leur rôle.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : L'instauration de l'autorité des marchés financiers (AMF)

Leçon 3 : Les pouvoirs normatifs et de surveillance de l'Autorité des marchés financiers

Leçon 4 : Le pouvoir de répression de l'Autorité des marchés financiers

Leçon 5 : L'instauration de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

Leçon 6 : Missions et pouvoirs de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Leçon 7 : Le Haut Conseil de la Stabilité Financière (HCSF)

Leçon 8 : La régulation communautaire macro-prudentielle : Le Comité européen du risque systémique (CERS)

Leçon 9 : La régulation micro-prudentielle : Caractéristiques communes aux trois Autorités Européennes de Surveillance (AES)

Leçon 10 : (La régulation micro prudentielle) Les spécificités propres à chaque AES

Droit de la vigne et du vin

Auteur : Olivier Serra, professeur d'histoire du droit et des institutions à l'Université Rennes 1.

Niveau : Master

Date de mise à jour : mai 2018

La présentation et le contenu de ce cours suivent peu ou prou le processus d'élaboration du vin, depuis le cep de vigne jusqu'à l'achat par le consommateur. Si l'introduction en présente les grands enjeux (économiques et juridiques), la deuxième leçon invite à relativiser le droit du vin à travers une histoire dont il ne saurait en aucun cas être détaché. L'étude des acteurs de la filière demeure, ensuite, un passage obligé pour quiconque souhaite comprendre de quelle manière se déroulent les opérations de marché. L'objet de ce dernier, c'est-à-dire le vin, nécessite alors d'être défini juridiquement avant d'apprécier comment la qualité vinicole peut être protégée par le droit et les institutions, notamment sur le plan international. Le marché vinicole nécessite également d'être ajusté en permanence par des mécanismes émanant essentiellement du droit européen. Enfin, le vin circule, ce qui en fait l'assiette d'impositions indirectes depuis les chais du producteur jusqu'aux rayons des supermarchés ou aux comptoirs des détaillants. À ce titre, le vin est l'objet d'une promotion particulièrement réglementée et ce, afin de pouvoir être vendu dans les meilleures conditions possibles.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Histoire générale du marché et du droit vinicoles

Leçon 3 : Les acteurs de la filière vitivinicole

Leçon 4 : La définition juridique du vin

Leçon 6 : Les enjeux internationaux du droit de la propriété industrielle



Leçon 7 : La régulation du marché vinicole

Leçon 8 : La fiscalité du vin

Leçon 9 : La promotion du vin

Leçon 10 : La vente du vin

Droit privé : cours en préparation

Droit des marchés financiers

Droit social : relations individuelles

Droit de l'agro-alimentaire

Droit pénale international

Droit de l'exécution des peines



DROIT PUBLIC

Droit administratif 1 : l'action administrative

Auteur : Jean-Marie Pontier, professeur de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

Niveau : licence

Date de mise à jour : janvier 2013

Le droit administratif est avant tout le droit de l'action administrative, il est destiné à permettre à l'administration d'agir, parce que cette action est conditionnée par une finalité unique, l'intérêt général.

L'objet de ce cours, après s'être interrogé sur ce qu'est le droit administratif, consiste à montrer que l'administration peut agir, et doit agir, mais en respectant certaines règles. C'est la soumission de l'administration au principe longtemps qualifié de principe de légalité et qu'il vaut mieux appeler principe de juridicité, parce que les règles auxquelles est soumise l'administration ne se limitent pas à la loi.

L'action administrative s'exerce dans le cadre de services publics, la notion de service public étant une invention proprement française et ayant fait l'objet de développements tant jurisprudentiels que législatifs. La police est un service public, mais un service public particulier, puisque sa finalité est le maintien de l'ordre public.

L'administration utilise deux procédés classiques, l'acte unilatéral et le contrat, mais d'une manière différente que les particuliers, et avec un régime juridique spécifique.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les sources du droit administratif

Leçon 3 : Les atténuations au principe de juridicité

Leçon 4 : La notion de service public

Leçon 5 : Le régime juridique des services publics

Leçon 6 : Les principes du service public

Leçon 7 : La police administrative

Leçon 8 : La notion d'acte administratif unilatéral

Leçon 9 : Le régime juridique des actes administratifs unilatéraux

Leçon 10 : La notion de contrat administratif

Leçon 11 : Le régime juridique des contrats administratifs

Droit administratif 2 : le contrôle de l'action administrative

Auteur : Jean-Marie Pontier, professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Niveau : licence

Date de mise à jour : janvier 2013

Ce cours présente les concepts, les notions, et les principes qui commandent le droit administratif, afin de pouvoir utiliser ce dernier en tant qu'instrument de l'administration mais aussi des citoyens.

La connaissance de ce cours, associée à celle du cours sur l'action administrative doit permettre à l'étudiant de pouvoir décrypter le sens, la valeur, la portée, d'une décision administrative comme d'une décision juridictionnelle, de pouvoir argumenter avec cohérence à propos d'une question concernant ce domaine.

Tour à tour, les notions de juridiction administrative et juridiction judiciaire seront définies. Les notions de responsabilité pour faute et sans faute seront distinguées avant d'aborder le responsable.



Le cours traite ensuite du préjudice puis des caractères généraux de la procédure administrative contentieuse.

Enfin, ce cours étudie le recours pour excès de pouvoir et le recours de manière générale ainsi que l'amélioration du fonctionnement de la justice administrative.

Plan :

Leçon 1 : Juridiction administrative et juridiction judiciaire

Leçon 2 : Les juridictions administratives

Leçon 3 : La responsabilité pour faute de l'administration

Leçon 4 : La responsabilité sans faute

Leçon 5 : La détermination du responsable

Leçon 6 : Le préjudice

Leçon 7 : Caractères généraux de la procédure administrative contentieuse

Leçon 8 : Les recours

Leçon 9 : Le recours pour excès de pouvoir

Leçon 10 : L'amélioration du fonctionnement de la justice administrative

Droit constitutionnel 1 : théorie générale de l'État - histoire constitutionnelle de la France

Auteur : Michel Verpeaux, professeur de droit public à l'Université Paris I - Panthéon – Sorbonne.

Niveau : licence

Date de mise à jour : juin 2018

Le droit constitutionnel est une branche du droit public, il rassemble les règles relatives à la forme de l'État, à la constitution du gouvernement et des pouvoirs publics et à la participation des citoyens à l'exercice de ces pouvoirs.

Ce cours est destiné à présenter les fondements du droit constitutionnel français. Cet enseignement s'intéresse à des notions que l'on trouve dans d'autres pays comme celle de l'État, de la constitution et de la séparation des pouvoirs.

A ce titre, la séparation des pouvoirs conduit à examiner ce qui se passe dans d'autres pays car ce concept apparaît au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ces deux modèles (régimes parlementaire et présidentiel) sont présentés dans cet enseignement.

Comme il s'agit du droit constitutionnel français qui met l'accent sur le régime français, ce cours est consacré à l'histoire constitutionnelle française dont les origines remontent à la révolution française et qui s'arrête à 1958 c'est-à-dire aux origines de la Vème République.

Le droit constitutionnel français s'inscrit dans un cadre classique c'est-à-dire un régime politique institué dans un État régit par une constitution et qui organise les rapports gouvernants / gouvernés.

Il présente aussi des particularités par rapport à d'autres pays car la France est le pays qui a connu, à ce jour, le plus de constitutions jusqu'en 1958 en comparaison avec le régime américain qui vit toujours sous la même constitution, celle de 1787.

L'objectif de ce cours est de comprendre l'évolution du droit constitutionnel au travers des différents régimes politiques français qui se sont succédés.

Plan :

Leçon 1 : L'Etat et le pouvoir politique

Leçon 2 : La Constitution

Leçon 3 : La démocratie et le citoyen

Leçon 4 : La séparation des pouvoirs : origines et théorisation

Leçon 5 : Les applications possibles de la théorie de la séparation des pouvoirs

Leçon 6 : Histoire constitutionnelle française : Révolution et régime napoléonien.



Leçon 7 : L'émergence du régime parlementaire (1814-1870)
Leçon 8 : La démocratie parlementaire sous la IIIème République
Leçon 9 : La fin de la IIIème République et IVème République

Droit constitutionnel 2 : la Vème République

Auteur : Michel Verpeaux, professeur de droit public à l'Université Paris I - Panthéon – Sorbonne.

Niveau : licence

Date de mise à jour : juin 2018

Ce cours a pour objet une connaissance générale du système institutionnel et politique de la Vème République. Il prend en compte tant les aspects historiques, que les fondements théoriques du régime constitutionnel français actuel.

Ainsi, la Constitution de 1958, née dans un contexte politique spécifique, s'inscrit dans la logique du modèle parlementaire tout en corrigeant certains aspects, notamment en ce qui concerne le rôle du Président de la République. Reprenant les principes républicains, elle affirme la souveraineté de l'État à l'intérieur et à l'extérieur ainsi qu'un certain nombre de droits fondamentaux dont la portée est développée par la jurisprudence du Conseil constitutionnel et qui constituent une branche aujourd'hui essentielle du droit constitutionnel.

Analysant les institutions, Président de la République, Gouvernement, Parlement, institutions territoriales, ce cours a également pour objet de fournir les principales clefs qui permettent de comprendre la vie politique, c'est à dire l'histoire politique de la V° République qui éclaire le jeu des institutions et les différents schémas institutionnels et politiques selon lesquels peut fonctionner le régime.

Enfin il s'intéresse également aux rapports entre l'ordre juridique constitutionnel national et l'ordre juridique communautaire (Union européenne).

Plan :

Leçon 1 : La mise en place de la 5ème république
Leçon 2 : Les fondements du système constitutionnel
Leçon 3 : Le Président de la République
Leçon 4 : Le Gouvernement
Leçon 5 : Le Parlement
Leçon 6 : Les relations juridiques entre les pouvoirs exécutif et législatif
Leçon 7 : La vie politique sous la V° République
Leçon 8 : Le pouvoir juridictionnel
Leçon 9 : L'organisation territoriale de la France
Leçon 10 : La constitution et la hiérarchie des normes juridiques

Droit européen : l'ordre juridique de l'UE

Auteur : Marc Blanquet, professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.

Niveau : licence

Date de mise à jour : septembre 2015

Ce cours traite de ce que l'on peut appeler le droit institutionnel de l'Union européenne, c'est à dire qu'il s'attache à dégager tous les traits du droit de l'Union européenne qui s'appliquent de manière générale à tous les secteurs de son action et qui permettent finalement de comprendre ce que sont une organisation et un processus d'intégration.

L'originalité première de l'intégration communautaire consiste à avoir mis en place, au-delà d'une organisation très particulière, un ordre juridique. C'est ce qui est vu dans un deuxième temps, avec



l'étude de la structure de cet ordre, ses bases, ses sources, puis l'analyse de son statut, c'est à dire les principes régissant sa portée, vis-à-vis de l'ordre juridique des États membres comme vis-à-vis des particuliers, et les voies de droit assurant son autorité.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les principes fondateurs et le système des compétences

Leçon 3 : Les sources du droit de l'Union européenne

Leçon 4 : La portée vis-à-vis de l'ordre juridique des États membres

Leçon 5 : La portée vis-à-vis des particuliers

Leçon 6 : Le respect du droit de l'Union européenne par ses institutions

Leçon 7 : Le respect du droit communautaire par les États membres

Leçon 8 : Le respect de l'uniformité du droit de l'Union

Droit européen des droits de l'homme

Auteur : *Vanessa Barbe, maître de conférences en Droit public à l'Université d'Orléans.*

Niveau : *licence*

Date de mise à jour : *novembre 2017*

Le cours de Droit européen des droits de l'homme présente les aspects formels et matériels des droits de l'homme dans deux cadres européens : celui du Conseil de l'Europe (Convention européenne des droits de l'homme) et celui de l'Union européenne (Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne notamment).

Plan :

Leçon 1 : Droit européen des droits de l'homme : définitions

Leçon 2 : Les sources : la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

Leçon 3 : Les juges européens des droits de l'homme

Leçon 4 : L'articulation des différents niveaux de protection

Leçon 5 : Droit à la vie et dignité humaine

Leçon 6 : Liberté et sûreté

Leçon 7 : Le droit au procès équitable

Leçon 8 : Le droit au respect de la vie privée

Leçon 9 : Les libertés d'opinion et d'expression

Leçon 10 : La non-discrimination

Droit général de l'UE : les institutions européennes

Auteur : *Marc Blanquet, professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.*

Niveau : *licence*

Date de mise à jour : *septembre 2015*

Ce cours est abordé sous ces deux angles :

- dans une première partie, retracer le processus d'intégration européenne, son origine, sa signification, l'idée qui l'anime, la logique qui lui donne sa cohérence.
- dans une deuxième partie, voir l'organisation de l'Union européenne, c'est à dire son architecture, sa composition, et enfin l'appareil institutionnel.

Plan :



- Leçon 1 : La mise en place du système
- Leçon 2 : Les avancées du processus
- Leçon 3 : La composition de l'Union
- Leçon 4 : Le système politique de l'Union européenne
- Leçon 5 : Le système de contrôle
- Leçon 6 : Les organismes autonomes

Droit international public : les relations entre États

Auteur : Rémy Prouveze, maître de conférences en droit public à l'Université de Paul-Valéry Montpellier 3.

Niveau : licence

Date de mise à jour : avril 2015

Le droit international public régit principalement les relations entre États, sujets premiers et principaux de cet ordre juridique, afin notamment d'encadrer et de réguler ces rapports internationaux. Le droit international public impose en ce sens un certain nombre d'obligations, de droits, de principes juridiques en matière de reconnaissance (d'État et de gouvernement), d'immunités (des États, des organisations et de leurs agents respectifs) ou quant à la délimitation et au régime juridique applicable à certains espaces (maritime, aérien, extra-atmosphérique) et à certaines voies de circulations et/ou ressources naturelles (canaux, fleuves, lacs internationaux) par exemple. De même, l'interdiction du recours à la force, le principe du règlement pacifique des différends internationaux et la responsabilité internationale ont largement contribué à une pacification des relations entre États, mais le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été, dans une large mesure, confié à l'Organisation des Nations Unies, donnant ainsi une place de premier plan dans les rapports internationaux à l'organisation universelle. Le droit international public n'est ainsi plus seulement un droit interétatique et d'autres sujets sont concernés. Outre les organisations internationales, tel est également le cas des personnes privées qui tendent à se faire une place dans cet ordre juridique malgré l'écran étatique. Le droit international leur reconnaît ainsi des droits (au titre par exemple de la protection internationale des droits de l'homme) et des devoirs (comme le montre la répression des crimes internationaux) qui attestent (encore imparfaitement certes) de l'émergence juridique de l'individu dans les rapports internationaux.

Plan :

- Leçon 1 : La reconnaissance d'Etat et de gouvernement
- Leçon 2 : Les immunités en droit international public
- Leçon 3 : La responsabilité internationale de l'Etat
- Leçon 4 : L'interdiction du recours à la force
- Leçon 5 : Le règlement pacifique des différends internationaux
- Leçon 6 : L'ONU et le maintien de la paix
- Leçon 7 : La protection internationale des droits de l'homme
- Leçon 8 : La répression des crimes internationaux
- Leçon 9 : Les espaces maritimes
- Leçon 10 : Les canaux, les fleuves et les lacs internationaux
- Leçon 11 : L'air et l'espace extra-atmosphérique

Droit public comparé des Etats européens

Auteur : Vanessa Barbé, maître de conférences en Droit public à l'Université d'Orléans.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : novembre 2017



Composé de 10 leçons, le cours de Droit public comparé des États européens présente sous forme thématique les grandes institutions du droit public des États européens.

Plan :

- Leçon 1 : Définition du droit comparé
- Leçon 2 : Les grands systèmes juridiques
- Leçon 3 : Les grands systèmes constitutionnels
- Leçon 4 : Le chef de l'Etat
- Leçon 5 : Le gouvernement
- Leçon 6 : L'administration
- Leçon 7 : Le Parlement
- Leçon 8 : La justice constitutionnelle
- Leçon 9 : La justice ordinaire
- Leçon 10 : Vers une standardisation du droit public des États européens

Contentieux européen

Auteur : Jean Verges, professeur de droit à l'Université Aix-Marseille.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2012

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au contentieux européen
- Leçon 2 : Le renvoi préjudiciel : nature, fonctions et champ d'application
- Leçon 3 : Le renvoi préjudiciel : le renvoi par la juridiction nationale ; l'instruction du renvoi par la Cour de justice ; l'arrêt rendu sur renvoi préjudiciel
- Leçon 4 : Le recours en annulation : recevabilité
- Leçon 5 : Le recours en annulation : moyens et effets
- Leçon 6 : Le recours en carence et l'exception d'illégalité
- Leçon 7 : Le recours en constatation de manquement
- Leçon 8 : L'action en responsabilité non contractuelle : le dommage indemnisable et la requête
- Leçon 9 : L'action en responsabilité non contractuelle : le fait générateur du dommage et son imputabilité à l'Union européenne

Contentieux fiscal

Auteur : Marie-Christine Steckel Assouère, MC de droit public à l'Université de Limoges.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : février 2018

Ce cours de contentieux fiscal décrit et explique les droits et les obligations de l'administration fiscale et du contribuable. Il a vocation, en particulier, à démontrer que le procès fiscal tend à rééquilibrer les rapports entre les services fiscaux et les contribuables.

Ce cours se propose, en effet, de démontrer, à partir de 13 leçons, comment les prérogatives exorbitantes de l'administration fiscale sont désormais mieux limitées afin de préserver les droits des contribuables.

D'un côté, si les droits du contribuable ont été bafoués, il pourra intenter un recours contre l'administration fiscale. De l'autre côté, si les obligations du contribuable n'ont pas été respectées, l'administration fiscale pourra attaquer le contribuable.



Aussi, après une présentation générale du contentieux fiscal, une classification des sources internes – écrites et non écrites – et externes de l'obligation fiscale, une distinction des procédures d'imposition et de recouvrement, le contrôle fiscal sera décortiqué avant d'analyser les contentieux, d'une part, de l'assiette, d'autre part, du recouvrement. Afin d'offrir une étude complète, le cours s'attachera également ensuite à l'annulation en matière fiscale (recours pour excès de pouvoir), à la répression pénale pour fraude fiscale, à la responsabilité de l'état et bien sûr à la question prioritaire de constitutionnalité.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au contentieux fiscal
- Leçon 2 : Les sources internes écrites de l'obligation fiscale
- Leçon 3 : Les sources internes non écrites de l'obligation fiscale
- Leçon 4 : Les sources externes de l'obligation fiscale
- Leçon 5 : Les procédures d'imposition
- Leçon 6 : Les procédures de recouvrement
- Leçon 7 : Le contrôle fiscal
- Leçon 8 : Le contentieux de l'assiette
- Leçon 9 : Le contentieux du recouvrement
- Leçon 10 : L'annulation en matière fiscale
- Leçon 11 : La répression pénale pour fraude fiscale
- Leçon 12 : La responsabilité pour faute de l'Etat
- Leçon 13 : La question prioritaire de constitutionnalité en droit fiscal

Droit constitutionnel allemand

Auteur : *Xavier Volmerange, professeur en droit public à l'Université de Rennes 1.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *décembre 2017*

Plan :

- Leçon 1 : De la monarchie sans constitution aux monarchies constitutionnelles (1648-1815)
- Leçon 2 : Des révolutions sans l'unité à l'unité sans la révolution (1848-1919)
- Leçon 3 : De Weimar à Nuremberg (1919-1933)
- Leçon 4 : De Herrenchiessee à Bonn (1945-1949)
- Leçon 5 : De Bonn à Berlin
- Leçon 6 : Les institutions parlementaires
- Leçon 7 : Les mécanismes parlementaires
- Leçon 8 : La procédure législative
- Leçon 9 : Karlsruhe
- Leçon 10 : Le fédéralisme
- Leçon 11 : De Berlin à Bruxelles : correspondance obligatoire par Karlsruhe

Droit de la commande publique

Auteur : *Sandrine Biagini-Girard, maître de conférences en droit public à l'Université de Bretagne Occidentale.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *avril 2017.*

Ce cours de master 1 a été élaboré dans un sens essentiellement chronologique de la commande publique. Les leçons s'articulent cependant en quatre blocs logiques :



- La leçon introductive permet de resituer les contrats de la commande publique par rapport au cours magistral de droit administratif général en introduisant les éléments de la commande publique.
- Les leçons 1 à 3 identifient les différentes notions liées à la détermination du besoin et aux réponses juridiques possibles. La leçon 1 pose le principe de la notion du contrat de la commande publique et les problématiques inhérentes. La leçon 2 envisage donc la concrétisation du besoin d'une personne publique par un processus contractuel. Enfin, la leçon 3 est relative aux montages complexes quand les procédures dites classiques apparaissent insuffisantes.
- Les leçons 4 à 7 portent sur le contentieux des contrats de la commande publique.
- Les leçons 8 à 10 traitent des différentes possibilités de mise en jeu de la responsabilité dans ce type de contrats.

Plan :

Leçon 1 : Leçon introductive : La détermination du contrat administratif

Leçon 2 : La notion de contrat de la commande publique

Leçon 3 : La matérialisation du besoin de la commande publique

Leçon 4 : La notion de partenariat public-privé et les contrats complexes

Leçon 5 : La garantie de la légalité par l'instauration de procédures spécifiques et accélérées

Leçon 6 : Le recours en annulation contre les actes détachables au contrat comme garantie de la légalité du cadre contractuel

Leçon 7 : Le contentieux de la passation des contrats

Leçon 8 : Les autres recours ouverts pour la protection de la légalité des contrats

Leçon 9 : La responsabilité contractuelle

Leçon 10 : Les autres cas d'engagement de la responsabilité extracontractuelle

Leçon 11 : Les cas particuliers de mise en jeu de la responsabilité post-contractuelle

Droit de la fonction publique

Auteur : Frédéric Colin, maître de conférences en droit public, Université Aix-Marseille.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2016

Le droit de la fonction publique constitue une branche du droit administratif dédiée à l'étude de la relation professionnelle entretenue entre les différentes administrations (Etat, collectivités territoriales, établissements hospitaliers et médico-sociaux) et leur personnel. Il exprime la spécificité de cette relation dans la recherche d'un compromis entre l'Administration, qui poursuit un but d'intérêt général, et ses agents, qui sont dès lors soumis à un statut dérogatoire. La jurisprudence, qui est très souvent saisie de contentieux concernant des agents publics, est amenée à consacrer des solutions innovantes en la matière, dictées par la recherche d'un compromis entre ces intérêts qui peuvent s'avérer différents, sinon contradictoires. Le cours s'attache donc à montrer quelles sont les règles juridiques spécifiques concernant les agents publics, que ce soit en ce qui concerne leur situation de type statutaire, leur recrutement, leur carrière, et enfin, leurs droits et obligations.

Le cours de Droit de la fonction publique envisage tout d'abord les bases historiques de la fonction publique. Dans un premier temps, il s'attache à définir la notion même de fonction publique (quels sont les agents de l'administration, la structure statutaire de la fonction publique, les organes de gestion de la fonction publique). Ensuite, il envisage le fonctionnaire, dans deux perspectives. En premier lieu, il s'agit de développer les règles régissant la carrière du fonctionnaire (recrutement, insertion dans la fonction publique, déroulement de la carrière). En second lieu, il s'agit de l'étude des règles d'accomplissement du service (les obligations, et les droits et libertés du fonctionnaire).

Plan :

Leçon 1 : L'Histoire du droit de la fonction publique



Leçon 2 : La notion de fonction publique
Leçon 3 : Les conditions et principes généraux d'accès à la fonction publique
Leçon 4 : Les conditions complémentaires d'accès à la fonction publique
Leçon 5 : Les modalités d'accès à la fonction publique
Leçon 6 : L'insertion dans la fonction publique
Leçon 7 : Les positions statutaires
Leçon 8 : Les règles d'accomplissement du service et obligations du fonctionnaire
Leçon 9 : Le déroulement de la carrière et la responsabilité du fonctionnaire
Leçon 10 : Les libertés publiques des membres de la fonction publique
Leçon 11 : Les droits professionnels de l'agent public
Leçon 12 : La fin du service

Droit de la propriété des personnes publiques

Auteur : *Elise Langelier, professeur de droit public à l'Université de Limoges.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *août 2015*

L'adoption d'un code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) a permis de modifier l'accent porté jusqu'à présent sur le droit administratif des biens : plutôt que d'être centré sur les régimes d'affectation (domanialités publique et privée), le code permet d'insister sur des éléments communs de protection liés à la qualité de biens publics. Cela n'efface pas toutes les différences mais permet de souligner l'existence de règles protectrices communes.

Parallèlement, le régime de la domanialité publique a été modernisé, pour tenir compte notamment d'objectifs de valorisation économique.

Plan :

Leçon 1 : Introduction
Leçon 2 : Les modes d'acquisition de biens publics
Leçon 3 : La gestion des biens publics (I) : l'identification du domaine public
Leçon 4 : La gestion des biens publics (II) : le régime de la domanialité publique
Leçon 5 : La gestion des biens publics (III) : la domanialité privée
Leçon 6 : La cession des biens publics (I) : le domaine public
Leçon 7 : La cession de biens publics (II) : le domaine privé

Droit de l'environnement

Auteur : *Sandrine Maljean-Dubois, Dir. de recherche au CNRS, Dir. du Centre d'études et de recherches internationales et communautaires à l'Université Aix – Marseille.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *novembre 2015*

Après avoir défini les contours de la notion d'environnement, une notion polysémique, on précisera la définition et les caractéristiques principales du droit de l'environnement (Leçon 1). On présentera ensuite les principes fondamentaux du droit de l'environnement (Leçon 2). La leçon 3 sera consacrée au droit applicable au vivant, aux espaces naturels et aux paysages. La leçon 4 portera sur le droit des pollutions et nuisances. La leçon 5, de nature transversale, précisera les modalités de réparation et sanction du dommage à l'environnement. De nature également transversale, la sixième et dernière leçon présentera les missions et l'organisation de l'administration de l'environnement.

Plan :



- Leçon 1 : Qu'est-ce que le droit de l'environnement ?
- Leçon 2 : Les principes du droit de l'environnement
- Leçon 3 : La protection du vivant, des espaces naturels et paysages
- Leçon 4 : La lutte contre les pollutions et nuisances
- Leçon 5 : La sanction et réparation des dommages à l'environnement
- Leçon 6 : L'administration de l'environnement

Droit de l'expropriation pour cause d'utilité publique

Auteur : René Hostiou, professeur émérite à l'Université de Nantes.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : juin 2016

Issu d'une loi du 8 mars 1810 et, plus près de nous de l'ordonnance n° 58-997 du 23 octobre 1958, le droit de l'expropriation présente un caractère mixte, impliquant à la fois l'Administration, dont l'action est placée sous le contrôle de la juridiction administrative, et l'autorité judiciaire, traditionnellement gardienne de la propriété privée, et seule habilitée, à défaut d'accord amiable, à procéder au transfert de propriété et à fixer le montant de l'indemnité allouée à l'ancien propriétaire.

Alors même que le droit de propriété est « inviolable et sacré » (Décl. des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : art. 17), cette procédure permet aux autorités de l'Etat d'obtenir la cession forcée d'un bien immobilier appartenant à une personne privée en vue de la réalisation d'un objectif « d'utilité publique » et moyennant le paiement d'une indemnité « juste et préalable ».

Depuis 1977, les textes - législatifs et réglementaires - qui régissent cette procédure figurent pour l'essentiel dans le « Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique » (dont la réforme est envisagée). Nombreux sont toutefois les aspects, et en particulier la notion d'utilité publique, que seule une approche jurisprudentielle permet de cerner. A cela il faut ajouter que la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme pèse désormais très fortement sur ce droit et à contribué aux infléchissements majeurs de celui-ci au cours de ces dernières années.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction au droit de l'expropriation. Notions générales.
- Leçon 2 : La notion d'utilité publique
- Leçon 3 : La procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- Leçon 4 : La déclaration d'utilité publique
- Leçon 5 : La procédure de cessibilité
- Leçon 6 : Le transfert de propriété
- Leçon 7 : L'indemnité d'expropriation
- Leçon 8 : Le droit de l'expropriation et la convention européenne des droits de l'homme

Droit de l'Organisation Mondiale du Commerce

Auteur : Hélène Ruiz-Fabri, professeure de droit public à l'école de Droit de la Sorbonne, Vincent Tomkiewicz, maître de conférences en Droit public à l'Université de Paris 8.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : mars 2017

Ce cours a pour objet la présentation des aspects institutionnels et organisationnels de l'OMC, des accords portant sur le commerce des marchandises, les services et la propriété intellectuelle.

Il présente également les aspects procéduraux du système de règlement des différends, ainsi que le système de sanctions..



Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit de l'OMC

Leçon 2 : Le règlement des différends

Leçon 3 : Les principes fondamentaux du système commercial multilatéral

Leçon 4 : La réduction des obstacles à l'accès au marché pour les marchandises

Leçon 5 : Les atteintes aux principes fondamentaux : exceptions et intégrations régionales

Leçon 6 : L'encadrement des mesures de défense commerciales

Leçon 7 : Le commerce des services

Leçon 8 : Le domaine de la propriété intellectuelle

Leçon 9 : OMC et développement

Droit de l'urbanisme

Auteur : *Jessica Makowiak, professeur de droit public à l'Université de Limoges.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : novembre 2017

Ce cours a pour objet d'appréhender l'essentiel du droit de l'urbanisme, en distinguant si possible pour chacune des étapes et des procédures les règles générales et les règles particulières. Il s'agit ainsi d'aborder l'ensemble des règles relatives à l'occupation du sol et de l'espace, qu'elles relèvent de la planification (nationale et locale), de mécanismes d'autorisation individuelle (permis, déclarations ...), ou plus largement de procédures d'aménagement et d'équipement (urbanisme opérationnel). Le contrôle du juge sur le respect de ces règles complètera cette vue d'ensemble, qu'il s'agisse du juge administratif ou du juge judiciaire.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit de l'urbanisme

Leçon 2 : Les règles générales d'occupation du sol et de l'espace (constructibilité limitée et RNU)

Leçon 3 : Les règles particulières à certains territoires (littoral et montagne)

Leçon 4 : La préservation des intérêts supra-locaux : principe et instruments

Leçon 5 : La planification locale stratégique : le SCOT

Leçon 6 : Les règles locales d'urbanisme : le PLU et la carte communale

Leçon 7 : L'information préalable : le certificat d'urbanisme

Leçon 8 : Les Autorisations d'Urbanisme: Règles communes de délivrance et de mise en œuvre

Leçon 9 : Le permis de construire et la déclaration préalable

Leçon 10 : Le permis d'aménager et le permis de démolir

Leçon 11 : L'urbanisme opérationnel

Leçon 12 : Le contentieux de l'urbanisme

Droit des collectivités locales

Auteurs : *Pascal Jan, professeur agrégé de droit public à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, Jean-François Brisson, professeur de droit public à l'Université de Bordeaux.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : janvier 2013

Le cours de droit de la décentralisation présente dans une première partie les institutions qui sont la démocratie locale et la coopération intercommunale.

Dans un second temps, le cours étudie la distribution des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, ainsi que le cadre constitutionnel de cette répartition.



Enfin, la dernière partie du cours est consacrée aux contrôles liés à la décentralisation : sont présentés les fondements historiques et constitutionnels des contrôles de l'Etat sur les collectivités locales, le contrôle de légalité sur les actes des collectivités locales, et enfin les contrôles budgétaires et financiers.

Plan :

Leçon 1 : La démocratie locale

Leçon 2 : La coopération intercommunale

Leçon 3 : Le cadre constitutionnel de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales

Leçon 4 : Les compétences des collectivités territoriales

Leçon 5 : Les fondements historiques et constitutionnels des contrôles de l'Etat sur les collectivités locales

Leçon 6 : Le contrôle de légalité des actes administratifs locaux

Leçon 7 : Les contrôles budgétaire et financier des collectivités territoriales

Droit des finances publiques

Auteurs : *Philippe Augé, Etienne Douat et Laurence WEIL, professeurs de droit public, à l'Université de Montpellier.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *janvier 2013*

En premier lieu, le cours présente les principes budgétaires communautaires, ainsi que la procédure et le contentieux qui y sont associés. Le contenu du budget général de l'union européenne est ensuite abordé de deux points de vues : celui des institutions communautaires et celui des États.

Le cours étudie ensuite les principes budgétaires et les contrôles des finances locales, en distinguant les quatre niveaux suivants : le contrôle de légalité, le contrôle budgétaire, le jugement des comptes et le contrôle de la gestion.

Enfin, sont abordés la fiscalité directe locale, la fiscalité des entreprises et du patrimoine, ainsi que le contrôle fiscal.

Plan :

Leçon 1 : Les principes budgétaires communautaires

Leçon 2 : La procédure budgétaire communautaire

Leçon 3 : Le contentieux budgétaire communautaire

Leçon 4 : Le contenu du budget général de l'Union Européenne

Leçon 5 : Libre administration et autonomie financière des collectivités territoriales

Leçon 6 : Les principes budgétaires des finances locales

Leçon 7 : Les contrôles des finances des collectivités territoriales

Leçon 8 : La fiscalité directe locale

Leçon 9 : La fiscalité des entreprises

Leçon 10 : La fiscalité du patrimoine

Leçon 11 : Le contrôle fiscal

Droit des libertés fondamentales

Auteurs : *Jacques Viguié, professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 – Capitole ; Xavier Bioy, professeur de droit public à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.*

Niveau : *licence et master*



Date de mise à jour : octobre 2016

Les libertés publiques peuvent être définies comme des droits de l'homme reconnus et consacrés par le droit positif. Il existe une affirmation interne des libertés publiques (sources constitutionnelle, législative et autres). Il existe une affirmation internationale des libertés publiques (en particulier, la Déclaration Universelle et la Convention européenne).

Le contenu des libertés publiques est extrêmement développé (sûreté, libertés du corps, respect de la personnalité et de l'intimité, libertés d'opinion, de conscience, d'expression, religieuse et collectives). La réalité de l'exercice des libertés publiques est garantie par une protection juridictionnelle et non juridictionnelle.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les sources internes contemporaines

Leçon 3 : L'internationalisation des droits et libertés : Les sources d'origine internationale

Leçon 4 : Le droit à la sûreté

Leçon 5 : Les droits et libertés corporelles

Leçon 6 : Les libertés relatives au respect de la personnalité et de l'intimité

Leçon 7 : Les libertés d'opinion, de conscience et d'expression, religieuse et collectives

Leçon 8 : La liberté d'expression

Leçon 9 : Le contrôle de droit commun de l'exercice des libertés

Leçon 10 : L'aggravation des restrictions à l'exercice des libertés

Leçon 11 : Les protections de type juridictionnel

Leçon 12 : Les protections non juridictionnelles

Droit du marché intérieur

Auteur : *Ségoène Barbou des Places, professeur de droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *septembre 2015*

Ce cours de droit du marché intérieur est construit en 13 leçons qui analysent successivement les quatre libertés de circulation. Après une introduction qui analyse les raisons du choix d'un marché intérieur, il s'ouvre par quatre leçons analysant le droit de la liberté de circulation des marchandises, cette liberté considérée par certains auteurs comme le cœur du droit du marché intérieur. La liberté de circulation des personnes est ensuite examinée dans le détail, en suivant le cheminement théorique du national d'un État membre qui quitterait son État de nationalité pour se rendre dans un autre État membre, s'y installer, y exercer une activité professionnelle et qui demanderait ensuite à bénéficier de droits sociaux reconnus aux nationaux de l'État d'accueil. La mobilité physique est donc d'abord étudiée, la leçon 6 décrivant le déplacement d'un État à un autre, puis la mobilité professionnelle (les droits permettant d'exercer une activité salariée dans un autre État que son État de nationalité) dans la leçon 7. La liberté de circulation des services fait l'objet des leçons 8 à 10, qui analysent le régime de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services. L'apport de la citoyenneté européenne, introduite en 1992 par le traité de Maastricht, est examiné à la leçon 11 et 12. Le cours s'achève par l'étude de la "quatrième" liberté de circulation: la libre circulation des capitaux.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : L'applicabilité du droit de la liberté de circulation

Leçon 3 : Les obstacles tarifaires aux échanges de marchandises



- Leçon 4 : Les obstacles non tarifaires aux échanges de marchandises
- Leçon 5 : Les obstacles non interdits ou justifiés au commerce de marchandises
- Leçon 6 : La mobilité physique des personnes dans l'Union européenne
- Leçon 7 : La mobilité professionnelle des travailleurs salariés
- Leçon 8 : Principes généraux de la libre circulation des services
- Leçon 9 : Les exceptions et dérogations à la libre circulation des services
- Leçon 10 : La prévention des obstacles à la libre circulation des services
- Leçon 11 : L'apport de la citoyenneté de l'Union à la liberté de circulation des personnes
- Leçon 12 : Les droits sociaux des citoyens de l'Union
- Leçon 13 : La libre circulation des capitaux et des moyens de paiement

Finances publiques de l'État

Auteurs : Monique Doreau-Tranquard, maître de conférences de droit public à l'Université de Poitiers et Etienne Douat, professeur de droit public à l'Université de Montpellier.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2018

Il s'agit, dans ce cours, de présenter les questions essentielles qui concernent le fonctionnement financier de l'État. Mais au-delà des techniques que les finances publiques mettent en œuvre, il s'agit, aussi, de donner à ces questions leur dimension politico-économique, en les situant à la fois dans le contexte institutionnel et économique national et dans le cadre européen de la monnaie unique.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction à l'étude des finances publiques de l'État
- Leçon 2 : Le cadre européen des finances publiques françaises
- Leçon 3 : Le cadre national des finances publiques françaises
- Leçon 4 : Les ressources de l'Etat
- Leçon 5 : Les charges de l'État
- Leçon 6 : Les grands principes budgétaires classiques
- Leçon 7 : Équilibre et sincérité budgétaires : nouvelles contraintes pour les finances publiques de l'État
- Leçon 8 : L'élaboration gouvernementale du projet de loi de finances
- Leçon 10 : Le Conseil constitutionnel et les finances publiques de l'État
- Leçon 11 : L'exécution comptable de la loi de finances
- Leçon 12 : Les contrôles de l'exécution des lois de finances par la Cour des comptes

Institutions administratives

Auteurs : Clotilde Deffigier et Hélène Pauliat, professeurs de l'Université de Limoges.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : octobre 2017

Plan :

- Leçon 1 : La « modernisation » de l'administration française
- Leçon 2 : Les principes fondamentaux de l'administration française
- Leçon 3 : Les institutions politico-administratives nationales
- Leçon 4 : Les autorités indépendantes et de régulation
- Leçon 5 : Les institutions spécialisées
- Leçon 6 : L'administration territoriale de l'Etat



Institutions politiques comparées

Auteur : Dominique Breillat, professeur émérite de droit public à l'Université de Poitiers.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : octobre 2015

Ce cours présente les principales notions relatives aux systèmes politiques dans leur dimension comparative. S'il n'oublie pas la France, bien évidemment, il insiste sur les grands systèmes politiques: États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Russie, etc. Les institutions de pays de tous les continents sont également présentés lorsqu'ils révèlent une originalité. Ce cours donne ainsi une vision mondiale des institutions politiques.

Tous les éléments des systèmes politiques (État, souveraineté, constitution, modes de scrutin, parlement, exécutif, justice, droits fondamentaux, contrôle de constitutionnalité mais aussi partis et groupes de pression) sont ainsi évoqués sous la forme d'un vaste voyage à travers les pays du globe.

Plan :

Leçon 1 : Le cadre des institutions politiques : L'État

Leçon 2 : La classification des régimes politiques

Leçon 3 : La constitution

Leçon 4 : Le peuple

Leçon 5 : Les droits fondamentaux

Leçon 6 : Le parlement

Leçon 7 : L'exécutif

Leçon 8 : La place du pouvoir judiciaire

Leçon 9 : Les juridictions constitutionnelles

Leçon 10 : Les forces politiques

Science administrative

Auteur : Lucie Cluzel-Métayer, professeur en droit public à l'Université de Lorraine.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : juillet 2015

La science administrative est une science sociale qui mobilise plusieurs disciplines – sociologie, histoire, science politique, science de gestion, droit...- et qui interroge les problèmes d'administration dans une double perspective, théorique et pratique. Ce cours propose d'envisager différents objets administratifs, traités sous un angle de science administrative.

Après avoir envisagé la construction puis les contours de l'espace administratif, on s'intéressera à la structure même de l'appareil administratif et à ses interactions avec la société, aux politiques de modernisation administrative, aux transformations de la gestion publique et à la reconfiguration de la relation administrative que ces politiques impliquent, pour conclure sur les nouvelles formes de contrôle de l'administration.

Plan :

Leçon 1 : Introduction - Construction et autonomie de la science administrative

Leçon 2 : La constitution de l'espace administratif

Leçon 3 : Les contours de l'espace administratif

Leçon 4 : Le modèle bureaucratique

Leçon 5 : L'appareil administratif étatique et local

Leçon 6 : Administration et société

Leçon 7 : Les politiques de modernisation administrative

Leçon 8 : Les transformations de la gestion publique



Leçon 9 : La reconfiguration de la relation administrative
Leçon 10 : Les nouvelles formes de contrôle de l'administration

Sujets et sources du droit international public

Auteur : *Virginie Saint-James, professeur en droit public à l'université de Limoges.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *janvier 2018*

L'étude du droit international public suppose que soit connues ses spécificités. Défini comme le « droit de la société internationale », il est tributaire de la composition de celle-ci. Le cours débute donc par l'étude de l'Etat dont le droit international protège les éléments et la souveraineté. Mais il existe d'autres sujets du droit international telles les organisations intergouvernementales et d'autres acteurs de ce droit que sont les personnes privées. C'est de cette structure particulière que naissent les normes, conventionnelles coutumières ou autres qui organisent l'ordre juridique international.

Plan :

Leçon 1 : Introduction au droit international public

Leçon 2 : Protection de l'Etat par le droit international

Leçon 3 : Les bouleversements de l'Etat en droit international

Leçon 4 : Les groupements

Leçon 5 : Les individus

Leçon 6 : Définition et formation des sources conventionnelles

Leçon 7 : Validité et application des sources conventionnelles

Leçon 8 : La coutume internationale

Leçon 9 : Les autres sources du droit international public

Leçon 10 : Les rapports entre les normes internationales

Droit de la responsabilité administrative

Auteur : *Agathe Van Lang, professeur de droit public à l'Université de Nantes.*

Niveau : *master*

Date de mise à jour : *septembre 2017*

La responsabilité des personnes publiques, ou responsabilité administrative, désigne l'obligation qui incombe à l'administration de réparer les dommages occasionnés par son action ou son inaction.

Le cours de droit de la responsabilité administrative s'attache à l'étude du régime juridique de cette responsabilité ainsi qu'aux questionnements théoriques qui l'accompagnent.

Il expose d'abord les conditions historiques de l'apparition de la responsabilité de l'Etat, qui s'est développée à compter de la fin du XIX^{ème} siècle. Au principe d'irresponsabilité de l'Etat va succéder la possibilité d'engager sa responsabilité, et progressivement celle des autres collectivités publiques, selon des règles qui sont aujourd'hui encore en vigueur.

Cette responsabilité présente la particularité, au plan contentieux, de relever selon les cas du juge administratif ou du juge judiciaire. Sur ce point également, l'histoire joue un rôle que le cours explicite, avant d'examiner les principes qui dominent actuellement la répartition des compétences entre les deux ordres de juridiction en matière de responsabilité publique.

L'engagement de la responsabilité publique repose sur divers fondements : la faute, le risque, l'égalité devant les charges publiques, la notion de garde. Ces fondements sont les principes justifiant que soit imputée à la puissance publique l'obligation de réparation de certains préjudices. Le cours y porte donc une attention soutenue, car ils donnent lieu à d'importants débats doctrinaux qui ne



cessent de se renouveler. Ainsi, la notion de garde, d'apparition récente dans la juridiction administrative, fait-elle l'objet d'un examen séparé.

Les conditions d'engagement de la responsabilité administrative sont identiques à celles de la responsabilité de droit privé. Il s'agit du fait générateur, du préjudice et du lien de causalité. Le cours les étudie successivement, en mettant en évidence la spécificité du droit administratif ainsi que les éléments de rapprochement avec le droit privé. Le raisonnement employé par la juridiction administrative contribue largement à cette spécificité, c'est pourquoi le cours est abondamment illustré par la jurisprudence. Celle-ci est à l'origine de la distinction entre faute de service et faute personnelle, et d'un certain nombre de mécanismes qui permettent de l'assouplir afin de faciliter l'indemnisation de la victime. Il en va de même pour l'établissement du lien de causalité et l'extension des hypothèses de responsabilité sans faute, également plus favorables aux victimes. La quasi-disparition de la condition d'une faute lourde au profit de la faute simple s'inscrit dans le même mouvement.

Le cours présente aussi la responsabilité du fait des services publics industriels et commerciaux dont la particularité est de relever pour l'essentiel du droit de la responsabilité privée. Les activités concernées (vente et production de biens et de services) occasionnent à leurs usagers des dommages de toutes sortes dont la réparation est confiée à la juridiction judiciaire. Mais ce régime n'est pas totalement unifié, le cas des dommages causés aux tiers notamment étant soumis au droit public.

Enfin, les régimes législatifs de responsabilité publique sont passés en revue parce qu'ils échappent en partie aux règles communes issues de la jurisprudence. En effet, certains d'entre eux s'écartent de la logique de responsabilité pour imputer à l'Etat la réparation de préjudices dont il n'est pas l'auteur, au nom de la solidarité nationale. Le législateur érige ainsi l'Etat en garant de certains risques sociaux – tels qu'actes de terrorisme, accidents médicaux, contamination par le virus du sida lors d'une transfusion sanguine...- dans un but d'indemnisation des victimes. Pour traiter leurs actions, le législateur recourt parfois à des fonds d'indemnisation, organismes tiers qui supportent alors la charge financière de la réparation.

Plan :

Leçon 1 : Elaboration historique de la responsabilité publique

Leçon 2 : Principes de répartition des compétences juridictionnelles en matière de responsabilité publique

Leçon 3 : Controverses doctrinales autour des fondements de la responsabilité administrative

Leçon 4 : Les conditions d'engagement de la responsabilité publique

Leçon 5 : Le bouleversement des catégories de la responsabilité pour faute

Leçon 6 : Les progrès de la responsabilité sans faute

Leçon 7 : L'essor d'une responsabilité publique fondée sur la notion civiliste de garde

Leçon 8 : La responsabilité du fait des services publics industriels et commerciaux

Leçon 9 : Les régimes législatifs de responsabilité publique

Droit des collectivités territoriales

Auteur : Bertrand Faure, professeur de droit public à l'Université de Nantes.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : juin 2018

Hérités de l'Histoire, nos communes, départements et régions font depuis deux siècles partis de notre organisation administrative. En effet, dans le cadre de l'Etat unitaire décentralisé qui les régit, leur organisation et leur action est configurée par la loi nationale qui fixe leurs objectifs et leurs moyens d'action (statut, ressources, agents, contrôle). Aujourd'hui, une grande part de l'action publique au service de la population est prise en charge par ces collectivités. Sur cette toile de fond, le droit des collectivités territoriales tente d'évoluer vers la modernisation de ces règles. En effet, le



morcellement administratif de la France en de multiples niveaux de collectivités, sa structuration en vastes agglomérations urbaines, la présence tutélaire d'un Etat dirigiste au soutien de collectivités de faible dimension représentent des handicaps que les réformes parlementaires successives parviennent mal à corriger. La transformation du paysage au profit de plus grandes collectivités mieux dotées en ressources et en pouvoirs, fonctionnant de manière plus simple et moins coûteuse, tarde à se dessiner.

Plan :

Leçon 1 : Les repères du droit des collectivités territoriales

Leçon 2 : Organisation des collectivités territoriales

Leçon 3 : La démocratie locale

Leçon 4 : Les compétences des collectivités territoriales

Leçon 5 : La fonction publique territoriale

Leçon 6 : Les finances des collectivités territoriales

Leçon 7 : La tutelle de l'Etat sur les collectivités territoriales

Leçon 8 : La responsabilité pénale des collectivités territoriales et de leurs élus

Droit des marchés publics

Auteur : Catherine Prébissy-Schnall, maître de conférences en Droit public à l'Université de Paris Nanterre.

Niveau : master

Date de mise à jour : décembre 2017

Pendant longtemps, la logique dominante pour les pouvoirs adjudicateurs était une logique administrative de sécurisation juridique qui reléguait au second plan la recherche de l'efficacité et de la performance économique. Certes, il fallait garantir des procédures transparentes et non discriminatoires mais sans aller jusqu'à obtenir un droit des marchés publics étouffé par les différents contrôles administratif, financier et pénal qui quadrillent sa mise en œuvre. Cette complexité juridique constituait alors une barrière à l'entrée qui entravait la croissance économique. Une réforme engagée au plan européen, entrée en vigueur en France depuis le 1er avril 2016, a conduit à une modernisation et à une simplification du droit des marchés publics jugé beaucoup trop complexe et excessivement formel. Afin de donner une nouvelle confiance à l'acheteur, le droit des marchés publics change de perspective et prend en compte une dimension plus stratégique basée sur la performance. S'inscrivant dans cette démarche, la nouvelle réglementation a consacré de nombreux leviers d'optimisation permettant de combiner efficacement les objectifs économiques avec le respect du cadre juridique (sourcing, extension du principe d'allotissement à tous les acheteurs, partenariat d'innovation, élargissement des recours à la négociation, dématérialisation des marchés publics effective en 2018). Dans une logique de reddition des comptes et donc de responsabilisation des acheteurs publics (accountability), les administrations publiques doivent non seulement avoir un comportement diligent en matière contractuelle mais aussi attester de la qualité optimale des achats effectués.

Plan :

Leçon 1 : La notion de marché public dans le cadre d'une réforme globale de la commande publique

Leçon 2 : La détermination du juste besoin

Leçon 3 : Mise en œuvre de la procédure



Droit public de l'économie

Auteur : *Élise Langelier, professeur de droit public à Université de Limoges.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *août 2015*

Le cours de droit public de l'économie fait partie de ces matières transversales qui peuvent avoir des frontières très variables. Nous avons fait le choix ici de retenir deux axes principaux d'étude: d'une part, la fonction de l'Etat comme opérateur de l'économie (ce qui nous entraînera à voir l'évolution de ses interventions tant dans la composition du secteur public que dans ses modalités de fonctionnement), d'autre part, la fonction de l'Etat comme régulateur de l'économie. Sous l'influence du droit européen mais aussi du développement du commerce international ainsi que pour des motifs internes, cette dernière dimension connaît aujourd'hui un véritable essor et une mobilisation sans précédent de nouveaux acteurs (comme les autorités administratives indépendantes).

L'étude de ces deux dimensions ouvre bien au-delà des seuls aspects de l'intervention de l'Etat qui touchent la sphère économique: ce sont les transformations contemporaines du modèle d'Etat, en France et au-delà, qui sont peu à peu esquissées.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les bases normatives du droit public de l'économie

Leçon 3 : L'État, opérateur de l'économie (I). Les variations du secteur public

Leçon 4 : L'État, opérateur de l'économie (II). Le fonctionnement des opérateurs publics

Leçon 5 : L'État, opérateur de l'économie (III). Modalités d'intervention

Leçon 6 : L'État, régulateur de l'économie (I). Cadre de la régulation

Leçon 7 : L'État, régulateur de l'économie (II). Modalités de régulation

Finances sociales

Auteur : *Anne-Claire Dufour, maître de conférences en Droit public à l'IPAG de Nantes.*

Niveau : *master*

Date de mise à jour : *septembre 2017*

L'étude du périmètre des « finances sociales » permet de constater que la complexité de l'organisation et du financement de la protection sociale en France. Différents acteurs entrent en jeu, que ce soit au nom d'une logique assurantielle, d'une logique de solidarité nationale ou d'une volonté de décentraliser l'action sociale. Les lois de financement de la sécurité sociale, instituées en 1996, permettent au Parlement de se prononcer sur le financement des administrations de sécurité sociale qui assurent la grande majorité des prestations sociale. Il constate ainsi chaque année le déficit de la sécurité sociale malgré les efforts de maîtrises des dépenses et de diversification des ressources. Par ailleurs, la sécurité sociale se trouve confrontée à défis tels que le traitement de la dette sociale ou la montée en puissance des charges liées à la dépendance.

Plan :

Leçon 1 : Le champ des finances sociales

Leçon 2 : Les lois de financement de la Sécurité sociale

Leçon 3 : Les relations financières entre l'Etat et la protection sociale

Leçon 4 : La complexité des circuits de financement de la Sécurité sociale

Leçon 5 : La diversité des ressources de la Sécurité sociale

Leçon 6 : Les tentatives de maîtrise des dépenses de la Sécurité sociale

Leçon 7 : Le financement de la dépendance

Leçon 8 : Le traitement de la « dette sociale »



Droit public : cours en préparation

Droit des communications électroniques

Droit de la santé publique

Droit administratif européen

Droit du service public

Droit de la régulation

Droit du contentieux administratif

Droit de l'éducation

Droit de l'enseignement supérieur

Droit des politiques de l'UE

Droit administratif 1 et 2 (refonte des cours actuels)



HISTOIRE DU DROIT

Introduction historique au droit

Auteurs : Marie Bassano, professeur d'histoire du droit à l'Université d'Auvergne ;
Florent Garnier, professeur d'histoire du droit à l'Université Toulouse 1 Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : mars 2014

Cet enseignement traite des sujets suivants :

Passé et présent du droit - Acteurs et sources du droit - Rome : des origines à la fin de la République, l'empereur et la maîtrise des sources du droit - La formation du pluralisme juridique médiéval : aux confluences de trois traditions juridiques (Ve-IXe siècle), aux origines du pluralisme juridique (Xe-XIe siècle) - L'émancipation et l'influence des droits savants : la naissance de la science du droit, l'enseignement du droit savant, *ius commune* et *jura propria* - Construction juridique et politique de l'Etat au Moyen Âge : l'institution royale, l'administration et le gouvernement du royaume - La coutume médiévale et la modernisation des coutumes - L'essor du droit français : la remise en cause des droits universels, du droit commun coutumier au droit français, les lois du roi - Le juge du Moyen Âge à nos jours - L'avocat du Moyen à nos jours - Le notaire du Moyen Âge à nos jours - Légalisme et codification : la codification instrument du légalisme, l'ère du code roi affirmée, le temps de la codification relancée - Sources et autorités du droit aux XIXe et XXe siècles : la doctrine, la jurisprudence, la coutume et les usages.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Rome

Leçon 3 : La formation du pluralisme juridique médiéval

Leçon 4 : L'émancipation et l'influence des droits savants

Leçon 5 : Construction juridique et politique de l'Etat au Moyen Âge

Leçon 6 : La coutume

Leçon 7 : L'essor du droit français

Leçon 8 : Acteurs et sources de la vie du droit : le juge, l'avocat et le notaire

Leçon 9 : Légalisme et codification

Leçon 10 : Sources et autorités du droit aux XIXe et XXe siècles

Histoire de la justice et de la procédure

Auteur : Anne Rousselet-Pimont, professeur d'histoire du droit à l'université Paris 1.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : septembre 2014

Ce cours retrace une histoire politique, juridique et humaine. La justice accompagne en effet les principales transformations de la société ; elle est également un puissant instrument de l'affirmation du pouvoir politique ; elle participe enfin, au premier chef, aux mutations juridiques. La présentation de la construction institutionnelle de la justice depuis le Moyen Age est située par rapport aux modes alternatifs de règlement des conflits, et décrite en corolaire de l'évolution de la procédure, qui a bénéficié de la renaissance du droit romain et des premiers textes de codification, et dont les principaux traits sont révélateurs du rôle dévolu au juge, mais aussi des attentes des justiciables et des pouvoirs publics. Les acteurs du monde judiciaire (magistrats, avocats et autres auxiliaires de justice) sont également évoqués.



Plan :

- Leçon 1 : La genèse médiévale d'un « imbroglio » judiciaire
- Leçon 2 : Le roi, source de toute justice
- Leçon 3 : Justice privée et justice publique : destinées d'une durable cohabitation
- Leçon 4 : La procédure dans l'ancien droit
- Leçon 5 : La diversité du « quatrième ordre maniant les procès » (Montaigne)
- Leçon 6 : Etat des lieux de la justice à la veille de la Révolution
- Leçon 7 : La justice en révolution
- Leçon 8 : La naissance de la justice contemporaine
- Leçon 9 : La codification de la procédure
- Leçon 10 : L'éternelle majesté de la justice – lieux et habits de justice

Histoire des droits de l'Homme

Auteurs : *Martial Mathieu, professeur d'histoire du droit à l'Université de Grenoble-Alpes*

Niveau : *licence et master*

Date de mise en ligne : *septembre 2016*

Ce cours met en lumière l'intérêt de l'histoire des droits de l'homme pour les juristes. Il s'agit d'une matière à laquelle s'attachent d'importants enjeux, qui touchent à la dimension politique de la garantie des droits. La diversité sémantique qui règne dans ce domaine constitue un bon exemple de l'intérêt de l'histoire des droits de l'homme, car le vocabulaire de la garantie des droits est, en grande partie, le reflet de l'histoire.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction
- Leçon 2 : L'invention des droits naturels de l'homme
- Leçon 3 : Des libertés traditionnelles aux droits naturels de l'homme
- Leçon 4 : Des droits naturels de l'homme aux droits du citoyen
- Leçon 5 : La constitutionnalisation des droits des citoyens
- Leçon 6 : Les critiques du modèle libéral de garantie des droits
- Leçon 7 : La crise de la garantie des droits dans les démocraties parlementaires
- Leçon 8 : Le rayonnement du lien contractuel
- Leçon 9 : L'internationalisation des droits de l'homme
- Leçon 10 : La diversification des systèmes de protection des droits de l'homme

Histoire des idées politiques de l'Antiquité jusqu'au 18s

Auteurs : *Eric Gaparini, professeur d'histoire du droit à Aix-Marseille Université ;*

Laurent Reverso, professeur d'histoire du droit, Université de Toulon.

Niveau : *licence*

Date de mise à jour : *septembre 2014*

Ce cours s'attache à décrire les principaux courants de pensée et les œuvres essentielles qui fournissent les références et les concepts de la réflexion politique à partir de l'Antiquité grecque et jusqu'à la révolution française. Il donne l'occasion d'aborder les grands auteurs (Platon, Aristote, saint Augustin, saint Thomas, Machiavel, Hobbes, Montesquieu, Rousseau, ...) et les notions cardinales (le droit, la cité, la démocratie, l'empire, l'Etat, la souveraineté, ...).

Plan :

- Leçon 1 : L'héritage grec : l'invention du politique



Leçon 2 : L'héritage romain : l'idée de l'origine populaire du pouvoir
Leçon 3 : L'héritage chrétien : la difficile séparation du politique et du religieux
Leçon 4 : L'héritage médiéval : la querelle entre le sacerdoce et le pouvoir temporel
Leçon 5 : L'héritage humaniste : réalisme, réforme et utopisme
Leçon 6 : L'héritage absolutiste : la construction de l'Etat moderne
Leçon 7 : Liberté, Libéralismes.
Leçon 8 : L'héritage des pensées des Lumières I. : le matérialisme
Leçon 9 : L'héritage des pensées des Lumières II. : absolutisme, libéralisme aristocratique, républicanisme
Leçon 10 : Les précurseurs immédiats de la Révolution française

Histoire des institutions jusqu'en 1789

Auteurs : Jacques Péricard, professeur d'histoire du droit à l'Université de Limoge ;
Luc Guéraud, professeur d'histoire du droit à l'Université de Limoges ;
Xavier Perrot, maître de conférences en histoire du droit à l'Université de Limoges.

Niveau : licence

Date de mise à jour : novembre 2014

Plan :

Leçon 1 : La fusion des cultures
Leçon 2 : Les royaumes barbares. L'exemple mérovingien
Leçon 3 : Le gouvernement carolingien
Leçon 4 : Une société féodale (Xe - XIIe siècles)
Leçon 5 : La transition capétienne. Fiction juridique et réalité politique (Xe - XIIe siècles)
Leçon 6 : Le renouveau royal. Les débuts de la souveraineté (XIIIe - XVe siècles)
Leçon 7 : L'esprit de l'État monarchique (XVIe - XVIIIe siècles). Entre idéalisme et réalisme
Leçon 8 : Gouverner l'État monarchique (XVIe – XVIIIe siècles)

Histoire des Institutions publiques depuis la révolution

Auteurs : Olivier Devaux, professeur d'histoire du droit à l'Université de Toulouse 1 – Capitole ;
André CABANIS, Professeur d'histoire du droit à l'Université de Toulouse 1 – Capitole

Niveau : licence

Date de mise à jour : septembre 2008

Aboutissement d'une construction empirique jamais systématisée, l'organisation judiciaire d'Ancien Régime présente un tableau d'une étonnante complexité. En fait, il n'existe pas une mais des justices. Les antiques justices seigneuriales (Renforcé par l'influence des droits savants, romain et canonique, le principe féodal selon lequel toute juridiction laïque relève du roi à titre de fief ou arrière-fief a permis le développement de l'appel devant les juges royaux. La connaissance de multiples affaires leur a également été progressivement ôtée : causes relatives aux bourgeois du roi, cas royaux, la prévention permettant par ailleurs aux tribunaux royaux de se saisir d'une cause en devançant une autre juridiction à qui la connaissance aurait pu ou dû appartenir), dont les justices municipales sont une forme, subsistent. Mais, au terme d'un mouvement amorcé dès le XIIIe siècle, elles se trouvent désormais étroitement subordonnées aux juridictions royales, au point qu'aucune justice seigneuriale ne tranche désormais en dernier ressort.

Plan :

Leçon 1 : Introduction : la justice à la fin de l'Ancien Régime
Leçon 2 : Les réformes révolutionnaires (1789-1799)



Leçon 3 : Les réformes judiciaires napoléoniennes (1800-1814)

Leçon 4 : Evolution de l'institution judiciaire de la Restauration à la Vème République

Leçon 5 : Evolution des juridictions françaises de la Restauration à la Vème République – suite

Leçon 6 : L'administration centrale en France de la fin de l'Ancien Régime à nos jours

Leçon 7 : L'administration locale en France de la fin de l'Ancien Régime à nos jours

Histoire du droit administratif

Auteur : Aurelle Levasseur, maître de conférences en histoire du droit à l'Université Paris 13.

Niveau : licence

Date de mise à jour : juin 2017

Ce cours d'histoire du droit administratif débute au XIIe siècle lors de la renaissance des institutions royales et s'achève au début des années 1950 lorsque se clôt la réforme administrative d'après-guerre. Dès le Moyen Âge naissent et se développent des règles qui organisent et encadrent les activités d'utilité publique tout en protégeant les intérêts privés. L'Etat n'a pas le monopole de leur création car elles ont pour objet d'assurer la justice, mission qui intéresse l'ensemble de la communauté chrétienne. Nombre de ces règles survivent à la rupture majeure de la Révolution de 1789 qui brise les logiques unitaires de l'ancien droit, pose le principe de séparation des fonctions administratives et judiciaires, ce qui entraîne la création d'un ordre juridictionnel distinct de celui du droit privé. Une seconde rupture au début du XXe siècle modifie profondément le droit administratif de manière à permettre à l'Etat d'assurer ses nouvelles missions de gestionnaire des services publics et d'arbitre de la solidarité, sans pour tant rejeter toutes les traditions de l'ancien droit ni le système issu de la Révolution.

Plan :

Leçon 1 : Administrer au Moyen Âge : esprit et institutions

Leçon 2 : Normes médiévales d'administration

Leçon 3 : Administrer en monarchie absolue (XVIe siècle-1789)

Leçon 4 : L'administration de la Nation souveraine (1789-1799)

Leçon 5 : Efficacité, autorité et unité du système napoléonien (1799-1814)

Leçon 6 : Perpétuation et politisation de l'ordre administratif napoléonien sous les Monarchies constitutionnelles (1814-1848)

Leçon 7 : Démocratisation et ordre conservateur : l'équilibre administratif (1848-1870)

Leçon 8 : La réforme administrative entravée (fin du XIXe siècle)

Leçon 9 : Les mutations de l'État et l'âge d'or du droit administratif (début du XXe siècle -1930)

Leçon 10 : La réforme de l'État (1914-début des années 1950)

Histoire du droit colonial

Auteurs : Martine Fabre, Ingénieur de recherche CNRS à l'UMR 5815, Dynamiques du droit à l'Université de Montpellier ;

Éric de Mari, professeur d'histoire du droit à l'Université de Montpellier ;

Florence Renucci, chargée de recherches au CNRS et enseignante en master II à l'Université de Lille 2 (Centre d'Histoire Judiciaire-UMR 8025).

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : février 2016

Pour la première fois, un cours d'histoire du droit colonial est disponible en ligne. Il s'adresse au public étudiant, mais aussi aux chercheurs, voire aux professionnels du droit.



Tous ceux qui étudient ou s'intéressent à l'histoire coloniale, et plus généralement à l'Outre-mer, auront en effet le plus grand mal à trouver une synthèse récente d'histoire du droit colonial (à l'exception de celle de B. Durand parue en 2015 chez Economica, mais qui s'apparente davantage à un traité). Ce cours leur facilitera donc leur immersion dans cette discipline en leur donnant un aperçu d'ensemble du droit colonial, des grandes problématiques qu'il soulève et de ses acteurs ; ainsi que des orientations bibliographiques actuelles sur les travaux en cours dans ce domaine très dynamique.

Plus généralement, les 11 leçons de ce cours, qui répondent à une approche diachronique, s'adressent à ceux qui veulent mieux comprendre l'Outre-mer, les droits contemporains des états anciennement colonisés, le pluralisme juridique, ou encore les questions qui se posent aujourd'hui en Europe et au-delà, comme les frontières du droit et de la religion. Ils y trouveront des éléments de connaissances et de réflexion.

L'ampleur de la tâche pour un cours qui va du Premier au Second Empire colonial, comme le format des leçons, nous ont conduit à faire l'impasse sur quelques thèmes ou à en réduire les développements, parfois parce qu'ils nous paraissaient déjà très connus (comme l'esclavage). Toutefois, nous nous laissons la liberté de largement continuer à l'enrichir dans les années à venir. Précisons enfin que l'histoire du droit colonial engendre des difficultés sémantiques car certains de ces concepts sont relativement flous ou utilisés dans des sens différents selon les acteurs. Il est évident qu'ici, les termes utilisés ne renvoient à aucun jugement moral, mais s'inscrivent uniquement dans une logique historique.

Plan :

Leçon 1 : Aux origines du droit colonial. Le Premier Empire (XVIe-XVIIIe siècles). Un droit colonial spécifique

Leçon 2 : Centre ou périphérie : Une administration singulière

Leçon 3 : L'organisation politique et administrative des colonies du second empire colonial

Leçon 4 : Une justice « tout terrain »

Leçon 5 : Du sujet au citoyen

Leçon 6 : Du travail forcé au salariat dans le Second empire colonial

Leçon 7 : Le maintien de l'ordre : un impératif colonial

Leçon 8 : La question foncière

Leçon 9 : Famille et droit en contexte colonial

Leçon 10 : De la connaissance à la réorganisation du droit

Leçon 11 : Décolonisations et droit

Histoire du droit de l'environnement

Auteur : Claire Courtecuisse, maître de conférences en histoire du droit à l'Université Grenoble-Alpes.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : septembre 2016

Le droit de l'environnement est considéré par les spécialistes comme un droit jeune, identifié dans les années 1970. Malgré une discipline récente, il est possible de retracer une histoire du droit de l'environnement qui, sans tomber dans les anachronismes, permet de comprendre l'évolution des préoccupations juridiques en matière environnementale. Le droit de l'environnement trouve ses racines dans des dispositions éparées, hétéroclites ainsi que dans les usages locaux, mais les préoccupations de santé, de salubrité et de régulation économique ont toujours orienté l'édiction de mesures relatives aux choses qui environnaient l'homme. Il s'agit d'une proposition de cours évidemment sélective dans ses thèmes et sa présentation mais qui se veut diachronique, afin d'apprécier l'évolution des dispositions en lien avec le souci environnemental.



Plan :

- Leçon 1 : Peut-on écrire une histoire du droit de l'environnement ?
- Leçon 2 : L'appréhension des ressources naturelles
- Leçon 3 : L'administration des richesses liées aux ressources naturelles
- Leçon 4 : L'administration des nuisances liées aux ressources naturelles
- Leçon 5 : Une exploitation libérale débridée
- Leçon 6 : Une exploitation modérée « des choses qui environnent l'homme »
- Leçon 7 : La régulation de la ressource hydroélectrique
- Leçon 8 : La préservation des ressources et des milieux naturels

Histoire du droit des affaires

Auteur : Florent Garnier, professeur d'histoire du droit à l'Université Toulouse 1 Capitole.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : décembre 2016

Ce cours est une introduction historique au droit des affaires. Adoptant une approche diachronique et ouverte à d'autres droits et espaces que ceux de la France, il propose de saisir et comprendre diverses traditions juridiques et pratiques depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Il présente les racines historiques du droit commercial français, à travers sa relation avec le droit civil, et son évolution vers le droit des affaires, avec la notion d'entreprise. Ce cours fournit aussi des éléments de contexte favorisant la compréhension de l'action de divers acteurs, notamment pour développer les échanges commerciaux, s'organiser selon des formes adaptées, favoriser leurs relations consensuelles dans un souci de rapidité et de sécurité juridique, régler leurs différends...

Ce cours d'histoire du droit des affaires sera divisé en 13 leçons, rattachées chacune à un thème principal. Après une introduction générale (Leçon 1), les sources historiques et juridiques seront envisagées (Leçon 2) tout en replaçant la présentation de l'activité commerciale dans des cadres juridico-politiques (Leçon 3). Puis les acteurs et à leurs activités (Leçon 4) seront étudiés, ainsi que le règlement de leurs litiges (Leçon 5). L'activité se développe à partir du fonds de commerce (Leçon 6) et a recours à des instruments de paiement et de crédit (Leçon 7). Les marchands et les entreprises sont alors en relation avec d'autres acteurs, que sont les banques et les bourses (Leçon 8). Au cours de leur activité, ces participants de la vie des affaires peuvent rencontrer des difficultés dont le règlement est passé de la sanction du failli à la sauvegarde de l'entreprise (Leçon 9). Enfin, ce cours s'intéresse au droit général des sociétés (Leçon 10) et à leurs diverses formes, qu'il s'agisse des sociétés de personnes (Leçon 11) ou des sociétés de capitaux (Leçons 12 et 13).

Plan :

- Leçon 1 : Introduction
- Leçon 2 : Les sources historiques et juridiques
- Leçon 3 : Des cadres juridico-politiques de la vie des affaires
- Leçon 4 : Le commerçant et les actes de commerce
- Leçon 5 : Le règlement des litiges commerciaux
- Leçon 6 : Le fonds de commerce
- Leçon 7 : Des instruments de paiement et de crédit
- Leçon 8 : Des opérateurs de la vie des affaires : banque et Bourse
- Leçon 9 : Le traitement des difficultés commerciales
- Leçon 10 : Le droit général des sociétés
- Leçon 11 : Les sociétés de personnes
- Leçon 12 : Les sociétés de capitaux (origines)
- Leçon 13 : Les sociétés de capitaux (développement)

Histoire du droit des finances publiques et du droit fiscal



Auteur : Mathieu Soula, professeur d'histoire du droit, Université de Reims Champagne-Ardenne.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : décembre 2014

Ce cours doit permettre de mieux comprendre les enjeux politiques et sociaux qui influencent l'évolution des finances publiques. Au-delà des notions fiscales et financières fondamentales, ce cours vise à restituer l'histoire des finances publiques dans celle de la construction de l'État. Ce ne sont pas tant des connaissances qui sont attendues, que l'apprentissage d'une réflexion, d'une manière de regarder autrement cette discipline.

Dans ce cours nous aborderons donc des notions telles que : socio-genèse de l'État, gestion domestique, gestion bureaucratique, bureaucratisation, professionnalisation, État-major fiscal, révoltes sociales, révoltes populaires, violence symbolique, capital juridique, État, finances publiques, taille, corvées, dîmes, emprunts, impôt sur le revenu, contributions foncières et mobilières, Révolution fiscale, science financière...

Plan :

Leçon 1 : Une histoire des finances publiques ?

Leçon 2 : « Le roi doit vivre du sien » (XIIe – XIVe siècles)

Leçon 3 : Multiplication et enracinement des ressources extraordinaires (XIVe – XVIe siècles)

Leçon 4 : Professionnalisation et spécialisation de l'administration financière (XIIIe – XVIe siècles)

Leçon 5 : Le déploiement d'une bureaucratie fiscale (XVIe - XVIIIe siècles)

Leçon 6 : Fiscalité, désordres économiques, et révoltes sociales (XVIe – XVIIIe siècles)

Leçon 7 : L'essor de la science financière au XVIIIe siècle

Leçon 8 : La Révolution fiscale

Leçon 9 : « L'ordre » financier des notables

Leçon 10 : La bataille de l'impôt sur le revenu (XIXe – XXe siècles)

Histoire du droit des personnes et de la famille

Auteur : Virginie Lemonnier-Lesage, professeur, Université de Bourgogne.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2017

Après avoir abordé quelques notions consacrées au droit des personnes (classification, identification et capacité des personnes), il s'agira de suivre l'évolution de la famille à travers l'évolution du lien matrimonial, de la société conjugale et de la filiation. Cette évolution sera replacée dans le contexte politique de chaque époque. La famille est le pilier de la société et, par conséquent, elle évolue avec elle. L'évolution sera étudiée sur la longue durée de la période romaine, aux fondements de la famille traditionnelle occidentale, à la période contemporaine, héritière de l'ancien droit.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les personnes (1)

Leçon 3 : Les personnes (2)

Leçon 4 : Le mariage à Rome

Leçon 5 : La filiation à Rome

Leçon 6 : Le mariage au Moyen Âge

Leçon 7 : La filiation au Moyen Âge

Leçon 8 : Le mariage sous l'Ancien Régime

Leçon 9 : La filiation sous l'Ancien Régime

Leçon 10 : Le mariage à l'époque contemporaine



Leçon 11 : La filiation à l'époque contemporaine

Histoire du Droit et des Institutions de l'Eglise (partie 1)

Auteur : *Cyrille Dounot, professeur d'histoire du droit à l'Université Clermont Auvergne.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *avril 2018*

Ce cours vise à envisager le droit et les institutions de l'Eglise d'Occident dans leurs rapports avec la genèse des systèmes juridiques et étatiques contemporains. Il s'agit donc de retracer les grandes étapes de l'évolution juridique de l'Eglise d'Occident en dégagant les emprunts qui lui ont été fait, y compris en matière privée et pénale, mais aussi de saisir quelles sont les influences extérieures qui modèlent l'Eglise et en font au cours des temps, avec ses spécificités, l'une des formes politiques de référence, que l'on peut comparer à d'autres.

Plan :

Leçon 1 : L'Eglise dans l'Empire romain

Leçon 2 : Le gouvernement de l'Eglise médiévale

Leçon 3 : La naissance du droit canonique

Leçon 4 : L'influence du droit canonique sur les systèmes juridiques occidentaux

Leçon 5 : La justice ecclésiastique

Histoire du droit pénal

Auteur : *Claire Bouglé-Le Roux, Maître de conférences en histoire du droit à l'Université Versailles Saint-Quentin en Yvelines.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *septembre 2015*

Si le cours d'histoire du droit pénal peut à bien des égards sembler relever de la pure culture juridique, il faut remarquer que cette dernière, trop souvent indigente aujourd'hui, permet de faire la différence entre le juriste apte à n'être qu'un simple technicien de celui qui prétend à une réflexion fondamentale autour des grands concepts de faute et de responsabilité.

Par ailleurs, la crise du modèle de justice pénale et les récentes réformes médiatisées sur la récidive ou le système carcéral prouvent l'intérêt de réfléchir en profondeur à des questions qui, pour être juridiques, touchent l'homme au cœur de sa liberté.

Plan :

Leçon 1 : Éléments introductifs

Leçon 2 : Le droit pénal franc et médiéval

Leçon 3 : Les sources du droit criminel ancien

Leçon 4 : L'essor d'une procédure pénale rationalisée

Leçon 5 : L'arsenal des peines

Leçon 6 : Les enjeux de la politique pénale

Leçon 7 : Les acteurs de la justice criminelle

Leçon 8 : La critique de la justice criminelle au siècle des Lumières

Leçon 9 : L'avènement de la légalité des délits et des peines

Leçon 10 : Les transformations du droit criminel contemporain

Histoire du droit privé : la propriété

Auteur : *Jacques Poumarède, professeur de droit à l'Université de Toulouse 1 - Capitole.*



Niveau : licence et master

Date de mise à jour : août 2013

Le cours est consacré à l'un des trois piliers qui avec la famille et le contrat soutiennent l'édifice du droit privé: la propriété.

Une première partie retrace l'histoire politique de la propriété à travers un panorama des idées et des débats qui ont opposé, à travers les siècles, les tenants d'une possession collective des choses et les promoteurs ou les défenseurs de l'appropriation privée.

La deuxième partie étudie, par une démarche d'histoire juridique, la formation des concepts et des procédures en droit romain puis leur confrontation avec les pratiques coutumières et féodales dans l'ancien droit français, pour aboutir aux dispositions contenues dans le livre II du code civil de 1804.

Plan :

Leçon 1 : Antiquité et Moyen Age : les fondements de la propriété

Leçon 2 : Les idées sur la propriété à l'époque moderne - nature et société

Leçon 3 : La révolution industrielle et la propriété - apologie et contestation

Leçon 4 : Les concepts romains : le dualisme propriété/possession

Leçon 5 : La technique romaine

Leçon 6 : Les solidarités traditionnelles

Leçon 7 : Le régime féodo-seigneurial

Leçon 8 : Les concepts coutumiers

Leçon 9 : Un processus d'acculturation juridique

Leçon 11 : La renaissance de la propriété publique

Histoire du droit social

Auteurs : *Laëtitia Guerlain, maître de conférences en histoire du droit à l'Université de Bordeaux, Bernard Gallinato-Contino, professeur d'histoire du droit à l'Université de Bordeaux.*

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : septembre 2016

Dans l'ancienne France, existe un conservatisme institutionnel auquel n'échappent pas l'organisation du travail et l'assistance. Mais le XVIIIe siècle va voir cet édifice, hérité du Moyen Âge, quelque peu bousculé, et se lézarder avec l'émergence d'idées nouvelles, auxquelles la Révolution française allait donner réalité.

Plan :

Leçon 1 : Introduction - Travail et assistance jusqu'à la Révolution de 1789

Leçon 2 : Une société d'exclusion dans la première moitié du XIXe siècle

Leçon 3 : L'œuvre sociale du Second Empire (1852-1870)

Leçon 4 : Les acteurs du droit social sous la Troisième République

Leçon 5 : L'aménagement républicain de la relation de travail (1870-1940)

Leçon 6 : L'œuvre législative de la Troisième République (1870-1940)

Leçon 7 : L'invention républicaine de la solidarité (1870-1940)

Leçon 8 : Vichy et le droit social

Leçon 9 : Les Trente Glorieuses (1945-1973)

Leçon 10 : Avancées et menaces au temps des crises (1974-1995)

Histoire du droit : cours en préparation



Histoire du droit des obligations
Histoire constitutionnelle et politique (19-20ème siècles)
Institutions de l'Antiquité
Histoire constitutionnelle comparée
Histoire du droit pénal international
Histoire des doctrines pénales
Histoire de la doctrine
Histoire des institutions et des RI



SCIENCE POLITIQUE

Introduction à la science politique

Auteur : *Arnauld Leclerc, professeur de science politique à l'Université de Nantes.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *janvier 2018*

Cet enseignement aborde la science politique au travers des concepts fondamentaux du pouvoir. Il situe la discipline, son histoire ancienne et récente ainsi que ses fondements épistémologiques, puis approfondit des notions cardinales (pouvoir, politique, Etat) et présente les principaux régimes politiques comme la démocratie, le totalitarisme et l'autoritarisme. A chacune de ses étapes, dans une vue pédagogique, la réflexion articule des éléments provenant de l'histoire, de la sociologie, de la philosophie, du droit et de l'anthropologie. Le cours permet ainsi d'initier à certaines grandes œuvres des sciences sociales (Durkheim, Weber...) et au maniement de concepts de base (légitimité, charisme...).

Plan :

Leçon 1 : Qu'est-ce que la science politique ?

Leçon 2 : Qu'est-ce que la politique ?

Leçon 3 : Qu'est-ce que le pouvoir politique

Leçon 4 : L'Etat: comment le définir ?

Leçon 5 : Une société sans Etat est-elle possible ?

Leçon 6 : Comment l'Etat s'est-il formé et développé ?

Leçon 7 : Quelles sont les formes de l'Etat ?

Leçon 8 : Les régimes non démocratiques : autoritarisme et totalitarisme

Leçon 9 : Qu'est-ce que la démocratie - La démocratie des Anciens

Leçon 10 : Qu'est-ce que la démocratie - La démocratie des modernes

Enjeux politiques de la mondialisation

Auteur : *Estelle Zadra, responsable des Services d'information à l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO.*

Niveau : *licence*

Date de mise en ligne : *septembre 2015*

A partir d'une analyse des dynamiques de mondialisation des vingt dernières années (développement des échanges transnationaux, élargissement des interdépendances, apparition de nouveaux acteurs internationaux), ce cours en ligne étudie l'impact des transformations du système international sur les inégalités Nord-Sud et sur les conditions de l'aide au développement.

Il présente d'une part les grands enjeux actuels du développement humain, au regard des inégalités structurelles qui continuent de séparer les pays du Nord et les pays du Sud.

Il s'interroge ensuite sur les acteurs qui contribuent aux politiques de développement dans la nouvelle donne mondiale, offrant ainsi une réflexion sur la transformation des modes de gouvernance de l'aide internationale.

Plan :

Leçon 1 : Définition et introduction

Leçon 2 : Retour sur le nouveau contexte des relations internationales

Leçon 3 : Etudier la mondialisation

Leçon 4 : L'économie mondialisée



- Leçon 5 : Les fractures Nord-Sud dans la mondialisation
- Leçon 6 : Le renouvellement des approches du développement
- Leçon 7 : Les réorientations des politiques d'aide du nouveau millénaire
- Leçon 8 : Une architecture intergouvernementale de plus en plus complexe
- Leçon 9 : L'émergence d'une société civile internationale ?
- Leçon 10 : La gouvernance mondiale

Grands problèmes contemporains

Auteur : Isabelle Sommier, professeur en science politique à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Niveau : licence

Date de mise en ligne : juillet 2015

Le cours est composé de 10 leçons : introduction, Avènement et apogée de la société salariale, Des sociétés moyennisées ?, La recomposition des inégalités sociales, Les nouvelles fractures sociales, Le délitement du vivre-ensemble. La 8ème leçon, Le désenchantement démocratique, envisage les conséquences des transformations sociales des dernières décennies sur le plan politique. Les deux dernières s'intéressent aux conflits sociaux, internes (leçon 9) et transnationaux (leçon 10).

Plan :

- Leçon 1 : Introduction : des sociétés en crise
- Leçon 2 : Avènement et apogée de la société salariale en crise
- Leçon 3 : Des sociétés "moyennisées"?
- Leçon 4 : Les métamorphoses du travail au 3ème âge du capitalisme
- Leçon 5 : La recomposition des inégalités sociales
- Leçon 6 : Les nouvelles fractures sociales
- Leçon 7 : Le délitement du vivre-ensemble
- Leçon 8 : Le désenchantement démocratique
- Leçon 9 : Le conflit du travail en berne
- Leçon 10 : L'Etat aux prises avec les relations internationales

Administrations publiques comparées

Auteur : Olivier Nay, professeur de science politique à l'Université de Lille.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : octobre 2016

La leçon 1 revient sur les différentes approches permettant d'étudier l'administration comme un objet des sciences sociales, tandis que la leçon 2 étudie le phénomène bureaucratique dans sa dimension socio-historique, en s'intéressant tout particulièrement aux conditions d'émergence des administrations publiques en Europe et à la diversité des théories explicatives de la croissance bureaucratique.

Les leçons 3 à 5 s'intéressent à l'organisation et aux règles de l'administration moderne. Elles s'appuient sur tout un ensemble d'hypothèses et d'interprétations développées par la science politique, le droit constitutionnel et l'histoire des institutions. On analysera notamment le système administratif français comme étude de cas, puis la question des sommets de l'Etat en s'intéressant aux relations étroites entre la haute administration et le système politique.

Les leçons 6 et 7 s'intéressent plus particulièrement aux agents de l'administration. Elles s'interrogent sur les changements qui affectent l'organisation de la fonction publique. Elles développent également des hypothèses sur les modes de recrutement et les profils sociaux des agents publics.



Les leçons 8 à 10 étudient les transformations actuelles des organisations publiques des pays occidentaux, en s'interrogeant tout particulièrement sur les défis auxquels elles sont confrontées depuis une vingtaine d'année. On verra que l'administration est un système en pleine mutation, concurrencé par le secteur privé et soumis à de nouvelles exigences d'efficacité nécessitant l'adaptation de ses règles et de ses modes de fonctionnement. La leçon 8 analyse les remises en question du modèle bureaucratique classique et la redéfinition des rôles de l'Etat dans le cadre du tournant néolibéral des années 80-90. Les leçons 9 et 10 se concentrent sur la réforme actuelle visant à impulser ou accompagner le changement des administrations : la recherche de la transparence, le développement de procédures participatives, l'adoption de règles de gestion des organisations publiques proches de celles du secteur privé, ou encore la généralisation de l'évaluation, font l'objet de développements dans ces leçons.

Plan :

Leçon 1 : L'administration comme objet d'étude

Leçon 2 : L'essor des administrations publiques

Leçon 3 : Etude de cas : le système administratif français

Leçon 4 : Administration et politique 1 : les risques du gouvernement technocratique

Leçon 5 : Administration et politique 2 : la politisation des hauts fonctionnaires

Leçon 6 : Les fonctions publiques : permanences et changements

Leçon 7 : Les fonctionnaires : profils sociologiques et orientations politiques

Leçon 8 : Les remises en question du modèle bureaucratique

Leçon 9 : L'ouverture des administrations à la société : vers une gouvernance démocratique ?

Leçon 10 : Réinventer l'administration : les organisations publiques à l'épreuve des réformes managériales

Philosophie politique

Auteur : Jean-Marc Ferry

Niveau : Licence et master

Date de mise à jour : janvier 2018

L'enseignement aborde les fondements de la modernité politique au particulier à partir du XVIIIème siècle (Rousseau, Kant, Hegel, ...) en situant l'automatisation du politique par rapport à l'ordre théologico-politique et à l'affirmation d'une rationalité scientifique. Le cours explicite l'importance de la tradition libérale, ses fondements et sa grande variété (de Locke à Rawls). Il aborde également les critiques de la conception libérale, de Marx aux auteurs communautariens (Sandel, Walzer, ...), en élargissant jusqu'au républicanisme contemporain (Arendt, Taylor, Petit, ...). Il explicite enfin les principales théories de la démocratie classiques (Tocqueville, Mill, ...) et contemporaines (Habermas, Lefort, ...).

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Aux origines philosophiques. Connaissance et politique à l'âge moderne.

Leçon 3 : Le dualisme épistémologique

Leçon 4 : Limites de l'épistémologie popperienne

Leçon 5 : Explication et compréhension

Leçon 6 : L'historisme

Leçon 7 : La conception absolutiste de la souveraineté et sa domestication pré-libérale - Jean Bodin et Thomas Hobbes

Leçon 8 : La démocratie radicale et sa critique libérale - De la souveraineté absolue à la souveraineté limitée - Rousseau et Constant



Leçon 9 : De la souveraineté limitée à la souveraineté « divisée » - Tocqueville et les Fédéralistes américains

Leçon 10 : De Habermas à Kant et de Kant à nous, l'idée cosmopolitique et son actualité européenne

Politiques publiques

Auteur : Laurie Boussaguet, professeur en science politique à l'Université de Rouen.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2014

En tant qu'introduction à l'analyse des politiques publiques, ce cours se propose d'aborder les grands concepts, approches et questions de cette sous-discipline particulière qui s'est donnée pour objet l'action publique. Il se divise en trois grandes sections :

- la première est conçue comme un cadrage général, permettant de présenter la discipline, les acteurs des politiques publiques ainsi que l'analyse séquentielle qui décompose l'action publique en plusieurs étapes (mise à l'agenda, décision, mise en œuvre) ;
- la seconde section pose la question du changement, centrale pour analyser l'action publique, et sera l'occasion d'aborder différentes approches (néo-institutionnalistes, cognitives, etc.) et thématiques (comme la temporalité des politiques publiques ou la réforme de l'Etat) ;
- enfin, la dernière section sera consacrée à l'évolution des politiques publiques et regardera la fabrique de l'action publique au-delà du niveau national (question de l'eupéanisation et de l'internationalisation de l'action publique).

Pour chaque séance une lecture indicative sera donnée, permettant d'illustrer, d'éclairer ou d'approfondir les concepts, notions et politiques abordés. Enfin, des dossiers thématiques pourront être proposés aux étudiants en accompagnement des cours (extraits de documents officiels, articles de presse, discours de décideurs, statistiques, etc.) afin d'aider les étudiants à mettre en perspective les notions et concepts étudiés grâce à l'étude de politiques précises.

Plan :

Leçon 1 : Politique publique et analyse des politiques publiques

Leçon 2 : Qui sont les acteurs des politiques publiques ?

Leçon 3 : L'analyse séquentielle des politiques publiques

Leçon 4 : Quelle influence de la politique sur les politiques publiques ?

Leçon 5 : Le changement dans les politiques publiques (1). Les dimensions

Leçon 6 : Le changement dans les politiques publiques (2). Les facteurs du changement

Leçon 7 : La question de la temporalité

Leçon 8 : La réforme de l'Etat

Leçon 9 : L'Eupéanisation des politiques publiques

Leçon 10 : Des politiques publiques internationales

Science administrative

Cf liste de cours de droit public.

Sociologie des organisations

Auteur : Pascal Dauvin, maître de conférences en science politique à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : août 2016



Plan :

- Leçon 1 : De quoi la sociologie des organisations est-elle le nom ?
- Leçon 2 : Max Weber, un fondateur enrôlé et discuté
- Leçon 3 : L'apport des ingénieurs à la science de l'organisation
- Leçon 4 : De la critique de l'OST à la promotion de la coopération
- Leçon 5 : Les théories de la motivation et du comportement
- Leçon 6 : Des caractéristiques de la structure et de son environnement
- Leçon 7 : Histoire d'une rupture : décision et sociologie des organisations (1870-1940)
- Leçon 8 : Dans le sillage anglo-saxon, une école française
- Leçon 9 : Identité, convention, réseau ou les nouvelles sociologies des organisations
- Leçon 10 : Analyser une organisation singulière : l'État

Systemes politiques comparés

Auteur : Julien Navarro, Maître de conférences en science politique à l'Université Catholique de Lille (ESPOL) et professeur titulaire de la Chaire francophone de science politique à l'Académie diplomatique de Vienne.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : janvier 2018

Ce cours offre un panorama comparatif des différentes formes de gouvernement dans le monde de l'après-guerre froide. L'accent est placé sur les caractéristiques et les traits distinctifs des systèmes politiques contemporains du point de vue de l'organisation des institutions politiques, de leurs relations et de leurs interactions avec les sociétés. Dans une perspective dynamique, le cours aborde aussi les enjeux du changement, de l'évolution et de la consolidation des régimes politiques. Après une introduction consacrée à la définition du concept de système politique et à la discussion des critères de classification, le cours passe en revue les différents types de régimes en commençant par les régimes non-démocratiques (monarchies, dictatures, systèmes totalitaires) puis en poursuivant avec les régimes démocratiques ou représentatifs. Le dernier chapitre du cours porte sur les facteurs de changement ou de consolidation des régimes démocratiques avec en arrière-plan une interrogation sur la généralisation du modèle démocratique.

Plan :

- Leçon 1 : Introduction
- Leçon 2 : La monarchie
- Leçon 3 : Les régimes autoritaires
- Leçon 4 : Les systèmes totalitaires
- Leçon 5 : Le gouvernement représentatif
- Leçon 6 : La classification des systèmes démocratiques
- Leçon 7 : Les régimes semi-présidentiels
- Leçon 8 : Les élections et les systèmes de partis
- Leçon 9 : L'intermédiation des intérêts et les relations Etat-société
- Leçon 10 : Changements de régime et transitions démocratiques

Science politique : cours en préparation

Sociologie politique
Institutions et vie politiques françaises



ENSEIGNEMENTS TRANSVERSAUX

Introduction à la Common Law

Auteur : Anne Jussiaume, maître de conférences en droit public à l'Université Reims Champagne Ardennes.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : Septembre 2014

Ce cours a pour objet une introduction à la Common Law que l'on oppose traditionnellement aux systèmes civilistes dont fait partie l'ordre juridique français. Il présente dans un premier temps les aspects communs aux différents systèmes de Common Law. En particulier, l'accent est mis sur les fondations historiques, l'organisation judiciaire, la procédure et les sources du droit. Dans un second temps, seront étudiés des éléments du droit anglais et du droit américain qui en constituent deux exemples majeurs. A chaque fois, seront examinés des éléments de droit public, de droit pénal et de droit privé

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les racines historiques de la Common Law

Leçon 3 : Les principes de l'organisation judiciaire

Leçon 4 : La procédure de Common Law

Leçon 5 : La place des sources du droit non textuelles en Common Law

Leçon 6 : La place des sources écrites du droit en Common Law

Leçon 7 : Eléments de droit public anglais

Leçon 8 : Eléments de droit pénal anglais

Leçon 9 : Eléments de droit privé anglais

Leçon 10 : Eléments de droit public américain

Leçon 11 : Eléments de droit pénal américain

Leçon 12 : Eléments de droit privé américain

Culture générale

Auteur : Delphine Connes, maître de conférences en histoire du droit à l'Université de La Réunion.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : novembre 2015

Plan :

Leçon 1 : L'égalité homme / femme

Leçon 2 : Les discriminations

Leçon 3 : La vie privée

Leçon 4 : La liberté d'expression

Leçon 5 : La citoyenneté

Leçon 6 : De la démocratie à la République représentative

Leçon 7 : La contestation sociale

Leçon 8 : Religion et société

Leçon 9 : Le terrorisme mondial

Leçon 10 : Les nouvelles formes de la guerre



Droit du sport

Auteur : *Cécile Chaussard, maître de conférences en droit public à l'Université de Bourgogne.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *septembre 2016*

L'objet de ce cours, qui a pour thème le « droit du sport », consiste tout d'abord à s'interroger sur la manière dont le sport a été saisi par le droit. Il sera ainsi essentiel de constater que seule l'organisation des compétitions justifie l'application de règles juridiques particulières. La présentation des sources du droit du sport sera alors l'occasion de constater que ces règles sont issues tant des groupements sportifs eux-mêmes, lesquels constituent un ordre juridique sportif à part entière, que des pouvoirs publics Français et des institutions de l'Union européenne.

Par ailleurs, l'encadrement en France des activités sportives par l'État, lequel s'est doté d'administrations spécialement destinées à appliquer sa politique sportive et à accompagner le mouvement sportif, a emporté la soumission de la plupart des fédérations sportives à un régime juridique particulier de droit public. Ainsi, alors même que lesdites fédérations sont constituées sous forme d'associations de droit privé, l'étude de leur statut et de leur régime juridique spécifiques s'impose pour appréhender la particularité du droit qui leur est applicable.

L'examen de la diversité des statuts des compétiteurs, qu'ils soient des sportifs individuels ou des clubs, mais également des règles applicables en matière de responsabilité civile liée au déroulement des compétitions, participe en outre de la démonstration de la complexité des qualifications juridiques applicables en matière sportive et de la prise en compte, par le législateur et les juges, des spécificités liées à la compétition sportive. Le chapitre consacré spécialement au dispositif juridique complexe, national et international, de la lutte contre le dopage illustre également les exigences particulières liées à la compétition sportive. L'intégrité, la loyauté et l'égalité des compétiteurs constituent ainsi des principes qui servent de fondement à l'interdiction du dopage et aux règles visant à en assurer le respect.

Enfin, la variété des juges du contentieux sportif, qui relève tant du mouvement sportif lui-même que des juridictions ordinaires ou encore de procédures spéciales correspondant à des modes alternatifs de règlement des litiges tels que la conciliation et l'arbitrage, constitue d'ailleurs aussi un objet d'étude indispensable à la compréhension de la matière.

Plan :

Leçon 1 : Introduction

Leçon 2 : Les sources du droit du sport

Leçon 3 : Le mouvement sportif

Leçon 4 : L'encadrement public du sport en France : les administrations du sport

Leçon 5 : Le statut des fédérations

Leçon 6 : Le régime juridique des fédérations

Leçon 7 : Les compétiteurs

Leçon 8 : La responsabilité civile

Leçon 9 : La lutte contre le dopage

Leçon 10 : Le contentieux sportif

Droit de la recherche et de l'innovation

Auteurs : *Nicolas Binctin, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'université de Poitiers, Thibault Gisclard, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'université de Lille, Manuel Carius, maître de conférences en droit public à l'université de Poitiers.*

Niveau :

Date de mise à jour : *mars 2018*



Ce cours propose une étude approfondie de l'organisation de la recherche, des programmes de recherche, des modes de financement publics ou privés et de la valorisation de la recherche en 10 leçons. La première est consacrée à la présentation de l'organisation juridique de la valorisation. Les leçons 2, 4, 6 et 10 abordent respectivement le contrat de collaboration de recherche, le contrat d'incubation et le contrat de consortium de recherche ainsi que le contrat de transfert de matériel et les accords de confidentialité. La leçon 3 s'intéresse au statut de l'agent public et la valorisation de la recherche en retraçant l'évolution du droit depuis la Loi Allègre de 1999 alors que la leçon 7 offre un panorama de la déontologie de la recherche, notamment biomédicale en insistant sur le rôle du consentement. Enfin, l'étude des structures publiques de financement et de valorisation occupe la leçon 5 (présentation de France brevets et du Fonds souverain de propriété intellectuelle), les leçons 8 et 9 décrivant les structures sociétaires dédiées à la valorisation : la jeune entreprise universitaire et la jeune entreprise innovante, ainsi que les sociétés d'accélération de transfert de technologie.

Plan :

Leçon 1 : L'organisation juridique de la valorisation

Leçon 2 : Le contrat de collaboration de recherche

Leçon 3 : Le statut de l'agent public et la valorisation de la recherche

Leçon 4 : Le contrat d'incubation

Leçon 5 : France brevets et le Fonds souverain de propriété intellectuelle

Leçon 6 : Le contrat de consortium de recherche

Leçon 7 : Déontologie de la recherche

Leçon 8 : La jeune entreprise universitaire et la jeune entreprise innovante

Leçon 9 : Les sociétés d'accélération de transfert de technologie

Leçon 10 : Le contrat de transfert de matériel et les accords de confidentialité

GUIDES MÉTHODOLOGIQUES

Méthodologie relative à la dissertation en droit

Auteurs : *Bérandère Melin-Soucramanien, maître de conférences en droit privé à l'Université de Bordeaux ;*

Véronique Bertile, maître de conférences en droit public à l'Université de Bordeaux ;

Laetitia Guerlain, maître de conférences en histoire du droit à l'Université de Bordeaux.

Niveau : *licence*

Date de mise à jour : *novembre 2014*

Le but de la dissertation est de tirer le meilleur parti de ses connaissances face à un sujet donné en les ordonnant à l'intérieur d'un plan structuré. Il s'agit donc d'un exercice de mise en forme des connaissances démontrant vos aptitudes à la synthèse et à la réflexion.

De manière générale, on retrouvera quel que soit le type de dissertation envisagée (droit public, droit privé ou histoire du droit) le même tronc commun : les objectifs et la méthode générale sont exposés.

Toutefois, il est possible de discerner certaines particularités propres à chaque matière. Plus précisément, il existe une césure entre les spécificités de la méthode applicable en droit privé et droit public et les spécificités de la méthode applicable à la dissertation d'histoire du droit. Les spécificités propres à chaque matière sont donc abordées pour ensuite donner des exemples en droit privé, en droit public et en histoire du droit.

Connaissances de concours de la fonction publique

Auteur : *Frédéric Colin, maître de conférences en droit public à l'Université Aix-Marseille.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *juin 2017*

Ce guide a pour but de fournir des éléments de connaissance de base afin de se repérer dans la préparation aux concours administratifs d'accès à la fonction publique.

Méthodologie relative aux épreuves écrites de la fonction publique

Auteur : *Auteur : Frédéric Colin, maître de conférences en droit public à l'Université Aix-Marseille.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *juin 2016*

Ce guide a pour but de fournir des éléments de connaissance de base afin de se repérer dans la préparation aux écrits des concours administratifs d'accès à la fonction publique.

Méthodologie relative aux épreuves orales du concours

Auteur : *Frédéric Colin, maître de conférences en droit public à l'Université Aix-Marseille.*

Niveau : *licence et master*

Date de mise à jour : *novembre 2014*

Ce guide a pour but de fournir des éléments de connaissance de base afin de se repérer dans la préparation aux oraux des concours administratifs d'accès à la fonction publique.



Méthodologie du cas pratique en droit privé

Auteur : Fanny Hartman, Doctorante en droit privé à l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : mars 2016

Le cas pratique requiert une parfaite connaissance des règles de droit applicables à la matière (à savoir : dispositions légales et jurisprudence interprétative et illustrative). Un bon maniement des codes peut être un atout de taille (utilisation de la table des matières, du sommaire, recherche rapide des articles et de la jurisprudence mentionnée en dessous). L'énoncé du cas pratique se présente sous la forme d'une succession de faits, de dates, de personnages et d'événements plus ou moins fantaisistes suivant l'inspiration du rédacteur du sujet. Se trouvant généralement dans une situation de conflit ou de questionnement, le (ou les) protagoniste(s) demande(nt) conseil. L'objectif du cas pratique est d'évaluer l'aptitude au raisonnement juridique. De ce fait, la solution revêt moins d'importance que sa justification. Il convient d'apporter la solution juridiquement rigoureuse et factuellement la plus vraisemblable aux différentes problématiques par une démonstration logique et argumentée de type déductif, nommé syllogisme.

Méthodologie : note à partir d'un dossier

Auteur : Jean-Philippe Borel, Docteur en droit, titulaire d'une maîtrise de droit public et diplômé du centre de formation professionnelle de notaire de Marseille. Ancien ATER à l'université Paris V, il intervient régulièrement auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (formation continue et préparation aux concours administratifs) et des centres de gestion de la Fonction publique territoriale.

Niveau : licence et master

Date de mise en ligne : février 2016

L'épreuve de note administrative à partir d'un dossier demeure un passage obligé des épreuves des concours administratifs. Elle a une finalité professionnelle et requiert des qualités d'analyse et de synthèse. La réussite de cette épreuve nécessite de maîtriser la méthodologie et un entraînement régulier.

Méthodologie relative à la note de synthèse

Auteur : Jean-Pierre Sabio, directeur-adjoint de l'aménagement et du développement - Conseil Général de Loire Atlantique.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : novembre 2014

La spécificité de l'épreuve permet de valoriser des qualités attendues dans la vie professionnelle : respect d'une commande, qualité "objective" de l'analyse, capacité à éclairer un supérieur. La complexité croissante des situations, notamment juridiques, dans un mode globalisé à forte réactivité valorise les personnes susceptibles de comprendre rapidement les enjeux d'un dossier. Il est attendu des professionnels du droit (avocats, magistrats...) le respect de ces exigences.

Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit privé

Auteurs : Julien Soubiran, avocat au Barreau de Toulouse ;

Bernard Beignier, professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Toulouse 1 – Capitole.



Niveau : licence et master

Date de mise à jour : novembre 2014

Il importe de dégager les faits, relater la procédure, de poser les prétentions des parties puis de suivre le raisonnement du juge pour comprendre la solution retenue par l'arrêt. Ce que l'on demande à l'étudiant n'est pas de paraphraser la décision, ni même de s'en servir comme un prétexte afin de réciter son cours ou de disserter de manière générale. Le commentaire d'arrêt doit au contraire se trouver à la croisée des chemins et démontrer que l'étudiant a bien compris la décision et qu'il est capable d'en livrer une analyse critique, de donner son propre jugement de valeur.

Pour cela, il lui sera impératif de connaître évidemment son cours (si l'arrêt porte sur l'article 220 du Code civil, il conviendra de réviser le droit des régimes matrimoniaux). De même qu'il importera de se servir du texte de l'arrêt, en faits et en droit, mais en évitant l'écueil de la paraphrase.

Méthodologie relative au commentaire d'arrêt en droit public

Auteur : Renan Le Mestre, maître de conférences en droit public à l'Université de Nantes.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : novembre 2014

Le commentaire de jurisprudence a pour objet la mise en lumière du sens, de l'intérêt et de la portée d'une décision juridictionnelle.

Méthodologie relative au mémoire de Master

Auteur : Raphaël Romi, professeur de droit public à l'Université de Nantes.

Niveau : licence et master

Date de mise à jour : septembre 2009

Le choix et la découverte du sujet, le plan et la structuration de la rédaction, la présentation formelle, l'introduction et les passages de liaison... sont les principaux thèmes abordés dans ce guide méthodologique.